



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



PLAYOUT

DU GARAGE À LA SCÈNE

P5 À 8

Photo Christophe Giudicelli

1,60€



SOCIÉTÉ
**DIAGNOSTIC DES
 TROUBLES COGNITIFS**
 P8

ÉDITO P3 • OPINION P4
 KAMPÀ P10
 BRÈVES P24 • ÉDUCATION P25
 CULTURE P28 • PATRIMOINE P30
 ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

“

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégaes.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.

”

Actulégaes.fr, avec votre journal

Actulégaes.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

SOMMAIRE

OPINION

P4

INCONTRU **PLAYOUT, DU GARAGE À LA SCÈNE**

P5

SOCIÉTÉ **DIAGNOSTIC DES TROUBLES COGNITIFS**

P8

KAMPÀ

P10

ANNONCES LÉGALES

P11

BRÈVES

P24

E4U **UNE ÉDUCATION**

P25

CULTURE **FRANÇOIS BERGOIN**

P28

PATRIMOINE

P30

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartonais?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

**L'ICN recherche
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

À un'antru dicenniu!

2019 si compii ... Un'annata chì hè passata abbastanza in furia - si dici sempri cusì - è chì sarà stata torna ricca d'evenimenti è d'emuzioni sfarenti. È ci voli à dì, par disgrazia, chì i punti pusitivi sò scarsi, à l'ora di fà i conti. U Gran'Dibattitu cù a so sumiglia di demucrazia, u scandalu di l'anzianu ministru François De Rugy, a zerga di i ghjilecchi gialli, i grevi è a riforma di i ritirati, l'ambienti è i scimità di certi capi di Stati internaziunali, più pronti à criticà un'adulescenti assai mediatizata cà d'agiscia, i violenzi contr'à i donni cù più di 130 morti in Francia quist'annu... A lista pudaria essa bella più longa. In Corsica, si pudarà ritena un'antra forma di zerga, liata torna à a vita cara, à a lotta contr'à a precarità è à u prezzu di l'essenza è di u gasoil nant'à l'isula, puru s'è u cullittivu chì lotta pà un cambiamentu di situazioni nant'à st'ultimu puntu sighi divintatu mutu dipoi calchi tempu... Si pensa dinò à i rapporti assai tesi trà a maghjirità tarrituriali è a prifetta di Corsica, cù una guerra di cumunicazioni forti è uppusizioni putenti nant'à una mansa di cartulari. Comu impidisciasi di mintuvà dinò, sempri à u nivellu nazionalistu regiunali, dighjà lanciati in a battaglia di i municipali di marzu chì veni, ma spiccati, in Aiacciu com'è in Bastia. Infini, u sangui hè corsu torna parechji volti in u 2019 è un affari violenti hà cummosu particolarmenti a sucità isulana: l'assassiniu di u ghjovanu Massimu Susini in Carghjese. Una mossa cittadina hà inghjinnatu a ciazioni di dui cullittivi ditti contr'à a maffia, unu purtatu da parsunalità di u mondu economicu è culturali, è l'altru da a famighja è l'amichi di u ghjovanu militanti nazionalistu tombu di sittembri. S'è a pittura hè dunqua abbastanza nera, pruvaremi, pà u passaghju à l'annu novu, à mettaci un pannu bancu nantu, è à ghjirassi ver di ghjorni novi, spirenduli, parchi hè di staghjoni, più beati cà quilli passati.. ■ **SantuCASANOVA**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



H U M E U R

Menu de fête

Ah, ces fêtes où les talents des cuisiniers sont mis à l'épreuve et les palais des fins gourmets tant sollicités; où l'hôte invitant doit arriver à contenter toutes les papilles en prenant en compte les intolérances des uns et les régimes, non pas spéciaux, mais alimentaires des autres. Les propositions culinaires qui fleurissent dans les journaux font saliver mais quand on se penche sur le déroulé des recettes, on s'interroge très vite sur nos réelles capacités à les réaliser.

Alors permettez moi de vous proposer pour ce dernier édit de l'année une recette nustrale qui devrait contenter vegans, végétarien, végétaliens, fruitaristes, flexitariens, carnivores, etc.

En entrée, farandoles de mises en bouches. Il ne s'agit pas de parler politique, de grève mais de prendre le temps de goûter à des paroles bienveillantes et des sourires sincères. En plat principal, risotto de joies et de délices. Un plat unique qui fait l'impasse sur tous les événements de l'année qui ont causés soucis, difficultés, aigreurs pour ne retenir et partager, ne serait-ce que le temps d'un repas, les petits ou intenses moments, les belles et fortes émotions.

En dessert, une multitude de petits baisers et/ou gros câlins sans oublier la bûche. Mais attention à ne pas créer l'incident de dernière minute qui pourrait anéantir tous vos efforts. On évitera donc la bûche aux marrons qui pourrait rappeler à quelques invités un peu ronchons ceux qu'ils aimeraient encore distribuer physiquement; idem pour celle aux poires car ce n'est pas le lieu ni le moment de se remémorer certaines décisions qui nous ont fait porter ce fruit en costume. Celle au chocolat reconnue pour ses vertus thérapeutiques et aphrodisiaques devrait satisfaire tous les convives.

Et enfin pour accompagner ce menu, bulles de joie, d'amitié et d'amour non pas à discrétion mais à volonté.

Très belles fêtes de fin d'année. Bon capu d'annu. ■ **Dominique PIETRI**

IL FALLAIT LE DIRE

«Je viens de la gauche et je suis à l'aise avec l'idée qu'il faut travailler plus longtemps»

a déclaré le 17 décembre **Gabriel Attal**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse. Quatre jours auparavant, c'était **Cédric O**, secrétaire d'Etat chargé du Numérique qui se fendait d'un **«Je viens de la gauche. Je ne comprends pas comment certains peuvent se revendiquer de gauche et s'opposer à un système universel des retraites»**.

Il faut croire qu'il y a de l'écho dans l'air, à la maison LREM. Car on n'ose croire que le **«Je viens de la gauche»** soit le dernier en date des éléments de langage censés contribuer à faire passer la pilule (ou le clystère?). Ce que chacun sait, en revanche, même les moins subtils d'entre nous, c'est que lorsqu'on vient de quelque part, c'est qu'on n'y est plus. ■ **EM**

EN LIBERTÉ LE PASSÉ DÉCOMPOSÉ

Gueux d'entre les gueux, plus souvent, il est vrai, mécréant que bon apôtre, il fut un temps où le gréviste corvéable à merci défilait en chantant en guise de vœu pieux: **«Du passé faisons table rase...»** Attitude résolue d'iconoclaste s'opposant ainsi à ce qui est enseigné par l'Ecclésiaste: **«Et Dieu ramène ce qui est passé»**. Comment aller contre ce qui est écrit? Comment empêcher le passé de refaire surface? Désir d'informer, ou plus prosaïquement besoin de lâcher les chiens pour qu'ils gambadent et folâtrent, **Libération** a cru bon de révéler qu'en mai 2010 Marlène Schiappa critiquait dans ses écrits une réforme des retraites présentée par l'incorruptible François Fillon. Dans une sorte de dialogue avec sa fille, Marlène expliquait alors «la grève» avec des mots à la portée d'une enfant. Attitude louable. **Libé** n'en a pas moins profité pour souligner que l'opinion formulée en 2019 par notre actuelle secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes sur l'épineux sujet des retraites avait sensiblement varié. Au point de faire désordre, dans une absolue obéissance aux ordres venus d'en haut.

Un proverbe français assure qu'**«Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis»**. Mme Schiappa aurait pu clore ainsi toute ébauche de polémique. Péremptoire, elle a préféré affirmer que les deux réformes **«n'avaient rien à voir»**. Formule passe-partout, parfois précédée d'un ordre vous intimant de circuler. Mais aussi foetallion d'argutie, loin d'être en passe de favoriser l'instauration d'un dialogue. Pour le reste, peut-on supposer que, l'âge aidant, la fille de Marlène a déjà eu l'occasion de méditer sur la formule de Talleyrand: **«En politique il n'y a pas de convictions. Il n'y a que des circonstances»**? L'avenir le dira peut être.

Dans sa réponse à **Libération**, la secrétaire d'Etat, bien dans son rôle, a appelé à améliorer les retraites des femmes. Rien à redire à pareil programme, tant la cause défendue est juste... À ceci près: pourquoi attendre l'âge de la retraite pour gommer les inégalités salariales imposées aux femmes? Alors qu'il suffirait à l'actuel gouvernement de mettre hors-la-loi ces manifestations d'un ostracisme qui n'a que trop duré. Yes, Marlène, you can! Bien évidemment, cela n'ira pas sans réticences, prises de becs, grincements de dents de porcelaine et lamentations harpagonnesques des camarades du Medef cramponnés à leurs chères cassettes. Mais au nom d'une fallacieuse gestion comptable, peut-on encore prétendre aimer et défendre nos mères, nos sœurs, nos compagnes, nos filles et leur refuser ce qui devrait leur revenir de plein droit, sans qu'elles aient besoin de le quémander? ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**



PLAYOUT: DU GARAGE À LA SCÈNE

Frédéric Bourreau-Micaelli est le chanteur et guitariste du duo rock Ploout qu'il a formé avec le batteur François Ristorcelli et qui vient d'être retenu pour participer aux sélections du Printemps de Bourges. Il évoque pour nous les réalités d'un groupe de rock insulaire qui se définit lui-même comme en voie de professionnalisation.

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI



Photos Christophe Giudicelli

Comment est né Playout?

Il est né à la suite de beaucoup d'échecs que j'ai pu avoir par le passé dans la musique. Du coup, j'ai voulu aller à l'essentiel et comme avec François Ristorcelli, nous avons les mêmes goûts musicaux, nous nous sommes dit: pourquoi ne pas faire un groupe uniquement tous les deux? Le but, c'est de faire du rock garage, sans artifice, et c'est pour cette raison qu'on a vraiment une formation qui est simplifiée. Par exemple, à la guitare, pour remplacer le bassiste, on va utiliser des effets d'octaver pour doubler la guitare et très rapidement nous nous sommes rendu compte que nous n'avions pas besoin de plus.

À quoi sont dus ces échecs?

À un trop grand nombre de personnes, à des contraintes, comme des membres qui ne sont jamais présents ou très peu disponibles. Il faut leur courir après. Il peut y avoir également des tensions. Par exemple, quand il y a deux guitaristes dans un groupe, un veut toujours sonner plus fort que l'autre. Les ententes peuvent être compliquées.

Comment décririez-vous votre musique?

Du rock assez brut, assez direct. On ne lésine pas sur les saturations et les distorsions. Si la guitare couine ou siffle à certains endroits, ce n'est pas grave, cela fait partie du jeu et du son. Ce n'est pas surtraité, ce n'est pas aseptisé. Nous faisons du rock et nous l'assumons.

Quelles sont vos influences?

Beaucoup de groupes garage, et de groupes en duo comme The Kills ou encore les White Stripes. Il y a beaucoup de formule duo actuellement et je pense que cette formule est aussi un reflet de la société d'aujourd'hui. On voit aussi de plus en plus d'artistes qui jouent seuls comme Ed Sheeran par exemple.

Quelle est votre méthode de travail?

On essaye de se voir toutes les semaines et on répète notre set. On essaie de le rendre vivant. Pour les compos, dès que j'ai une rythmique qui me plaît, je l'envoie par téléphone à François, il l'écoute puis la travaille à la batterie.

Vous avez fait le choix de chanter en anglais, pourquoi?

Je trouve que dans le rock la langue anglaise passe mieux que la langue française, même s'il y a eu de très bons groupes de rock de langue française.

Est-il facile de monter un groupe quand on n'est pas un professionnel de la musique et que ce n'est pas son activité principale?

Monter un groupe, que l'on soit professionnel ou non, il n'y a pas de différences. Si tu as envie de faire de la musique, tu peux monter un groupe. Du moment qu'il y a une bonne entente et des bonnes compos, le plus dur est fait. La différence entre amateur et professionnel, c'est que l'un vit de sa musique et pas l'autre. Mais pour moi, tu peux être un amateur en voie de professionnalisation qui ne vit pas encore de sa musique. Par exemple, Didier Wampas à une époque était encore agent RATP alors qu'il avait tout du professionnel. Pour qu'un groupe soit professionnel, il doit savoir où il veut aller dès sa création.

Vous dites que votre groupe est en voie de professionnalisation, cela se passe comment?

Déjà, nous sommes aidés par des structures comme le Rézo, une association qui prend en charge les groupes amateurs comme nous qui veulent se professionnaliser. Son but est de nous aider à nous professionnaliser avec notamment des choses dont les groupes amateurs n'ont jamais entendu parler. On peut citer par exemple, comment



apprendre à faire une fiche et un plan de scène ou encore une fiche technique. C'est aussi de savoir quel micro utiliser sur une batterie et faire des fiches avec des ingénieurs du son. C'est utile si demain on doit faire une scène, cela montre que le groupe est en voie de professionnalisation, ça ne fait pas amateur. C'est une première étape. Ensuite, on t'apprend à gérer les réseaux sociaux, les médias. On t'apprend à faire une biographie, un dossier de presse. Tu veux par exemple jouer au théâtre de Bastia où dans d'autres salles, il faut avoir un dossier sinon on va être pris pour des rigolos. Si notre dossier a des failles on va dire « la musique sonne bien, mais son dossier est bancal ».

On s'aperçoit qu'au-delà de l'aspect créatif, la logistique occupe aussi une place importante.

C'est le souci de la société d'aujourd'hui. Il y a peut-être 40 ans, tu avais un gars qui jouait de la guitare, on le prenait en disant qu'il joue bien et on le construisait. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de self made. On prend des gars, on les assiste et on les professionnalise.

En France, pour les groupes amateurs, il y a le tremplin du Printemps de Bourges. Vous avez été choisis pour passer des sélections. Vous attendez quoi de ce genre d'événement ?

Déjà, une scène que l'on va partager avec d'autres groupes. Quand on joue au niveau local, nous nous connaissons tous. Là, nous sommes présélectionnés pour jouer dans une salle à Marseille et passer devant un jury. Le concert sera filmé et si nous sommes sélectionnés nous irons à Bourges et nous jouerons sur la scène des Inouïs. Les Inouïs, c'est une grande révélation. Clara Luciani, Eddy de Pretto sont passés par là. Ce sont des artistes qui sont partis de rien et les Inouïs ont été une grosse étape, surtout qu'après il y a une semaine de professionnalisation. Une formation en quelque sorte, sur la logistique, la communication, l'image, etc.

La concurrence est forte pour le printemps de Bourges, comment on se prépare ?

Je pense que sur scène il faut montrer que nous ne sommes pas des amateurs, que l'on peut aussi bien se débrouiller que des pros. Nous avons, comme d'autres groupes, déjà été présélectionnés. Il faut continuer dans ce mouvement-là, sans se prendre la tête. Il y a des enjeux, mais il faut continuer à être nous-même mais avec une grosse assurance. Notre set est fait, maintenant il faut nous forger à la scène. Nous avons énormément répété, nous avons fait quelques concerts.

Comment se différencie-t-on des autres artistes ?

Déjà, on se différencie par notre musique. Nous ne sommes que deux, aussi. Pour se démarquer, je pense qu'il y a aussi un facteur chance qui y joue. Je pense que nous sommes entrés dans une vague où le rock va revenir, cela peut être un facteur chance pour nous. Il y a quelques années, on recherchait plutôt de l'électro, le facteur chance aurait été moindre.

Vous cherchez à vous adapter à la mode musicale du moment ?

Non, parce que nous ne faisons pas un genre musical qui est à la mode. Il a été à la mode, il l'est peut-être encore dans certaines communautés, mais la mode est cyclique. On revient au rock avec la reformation notamment de Pearl Jam ou encore de Rage Against the Machine. Je

pense que l'on veut revoir des guitares sur scène.

Comment faire quand on n'a pas de moyens, pas de label pour s'en sortir, trouver un studio, des ingénieurs du son ?

C'est dur, mais heureusement, il y a des structures comme le Rézo. C'est sûr que quand on est un musicien amateur qui reste dans sa chambre pour se professionnaliser, pour faire des scènes c'est moins évident. Il n'y a pas beaucoup d'opportunités. Il commence à y en avoir en Corse depuis 2 ou 3 ans et qui donne la possibilité à des « semi-amateurs » de se professionnaliser.

Vous évoquez aussi les réseaux sociaux. C'est indispensable ?

C'est une fatalité mais il faut savoir s'en servir et savoir les utiliser. Cela ne sert à rien d'avoir 5000 abonnés qui ne sont pas du tout dans notre communauté. On peut avoir 15000 abonnés mais si ce sont des personnes qui ne vont pas liker ou repartager, ça ne sert à rien. Instagram et Facebook, il faut savoir viser les personnes qui suivent déjà des groupes de musique et, par la suite, le public qui risque de nous suivre ne sera pas le même.

Vous évoquez souvent le facteur chance. Comment le créer ?

Je pense qu'il faut être sûr de ce qu'on fait. Il faut aussi prendre du plaisir. Depuis le début de cette interview, on parle de logistique, de communication. On a l'impression que c'est ennuyeux d'avoir un groupe. Il ne faut pas oublier le facteur amusement. Quand nous avons débuté, avec François, c'était justement pour oublier nos anciens échecs respectifs dans nos précédents groupes. Nous avons fait ça pour nous amuser et en s'amusant tout en étant sérieux, cela a pris racine. Mais il ne faut vraiment pas négliger ce facteur amusement.

Peut-on vivre de la musique en Corse ?

Oui, il y a des exemples. Nous enregistrons chez Thierry Muglioni qui vit de la musique grâce à son studio, Isula Rock. On peut en vivre, mais ce n'est pas évident. Il y a aussi des musiciens qui vont aussi réussir à faire leurs cachets mais ils ne vont pas uniquement jouer avec leurs groupes et leurs compositions. Ils vont également faire beaucoup d'animation aussi.

François Ristorcelli a eu son quart d'heure de gloire en juillet 2018 en jouant à Paris sur la scène du festival Lollapalooza avec le groupe The Killers. Une prestation reprise dans la presse française et même mondiale. Peut-on se servir d'une notoriété, même éphémère, pour percer ?

On s'en sert encore et on regrette de n'avoir monté le groupe qu'en septembre. On faisait de la musique, mais rien de concret. C'est sûr que si cela c'était passé en 2019, ça aurait été pas niveau communication. Même si ça nous sert aujourd'hui. Il y a beaucoup de personnes qui ont suivi François sur les réseaux et relayé l'info aussi sur internet en lui demandant s'il avait un groupe. Nous avons envoyé un mail au festival lui disant qu'on avait un groupe, mais nous n'avons pas eu de réponse.

Quelle est l'actualité musicale de Playout ?

On est en train de sortir un EP de 6 titres que l'on peut produire grâce à une aide du Rézo justement. Nous avons mis un morceau sur les plateformes de streaming musical. Ce morceau, c'est une vitrine que l'on met en lien sur nos réseaux sociaux. C'est notre maquette. ■

DIAGNOSTIC DES TROUBLES COGNITIFS

UN DÉFI POUR LA CORSE



Photos Claire Giuaici

Population vieillissante, risques d'isolement, de rupture du lien social mais aussi danger liés aux addictions (alcool notamment), aux AVC: en Corse aussi la prévention et le traitement des troubles cognitifs et des maladies neuro-dégénératives s'avère indispensables.



Mises en place dans le cadre des «plans Alzheimer» devenus «Plan maladies neuro-dégénératives» (PMND), des consultations mémoires accueillent - notamment à l'hôpital d'Ajaccio et de Bastia mais aussi en libéral - de nombreux patients en situation de fragilité. Ces consultations permettent de poser un diagnostic et de proposer un projet de soins et de soutien pour les patients et les aidants, en lien avec les médecins traitants.

Le premier «plan Alzheimer» avait été voté en 2001. Il s'agissait d'une volonté du président Chirac. Le quatrième et dernier en date (2014/2019) devra bientôt être revu ou prolongé. Ces plans comprennent tout un volet d'actions préventives et proposent des axes à suivre pour améliorer la qualité de vie des personnes présentant des pathologies neurodégénératives. Elles peuvent avoir des conséquences sur leur bien vieillir et obérer leur autonomie. Les «consultations mémoire», la création d'une allocation personnalisée d'autonomie (APA), la mise en place des équipes spécialisées Alzheimer sont issues de ces plans. Le plan actuel a pour ambition d'étendre le bénéfice de ces protocoles à d'autres personnes que celles atteintes d'un Alzheimer. Ils concernent donc aussi celles souffrant d'autres pathologies chroniques et dégénératives menant à une perte d'autonomie: maladies neuro-inflammatoires (sclérose en plaque, etc.), victimes d'AVC, de traumatismes crâniens - consé-

«L'écoute musicale, la pratique d'un instrument ou du chant constituent aussi de solides alliées de la mémorisation.»

cutif, par exemple, à un accident de la circulation – ou souffrant d'une dégénérescence liée à une addiction [alcool notamment], sont également prises en compte. Psychiatre gériatre, spécialiste de la mémoire, le Dr Marie-Pierre Pancrazi est responsable du pôle «Consultation mémoire et Hôpital de jour fragilité» de l'hôpital de Bastia. Chaque année, ce pôle accueille près de 1600 patients, dont 490 nouveaux. «*Les troubles cognitifs et les maladies neuro-dégénératives [MND] augmentent largement avec l'âge*, souligne le Dr Pancrazi, et leur diagnostic précoce représente un défi. *En Corse, du fait du vieillissement de la population, nous sommes dans une réelle transition démographique: à l'horizon 2050, un insulaire sur trois sera âgé de 65 ans ou plus. Selon l'Agence régionale de santé (ARS), il y a aujourd'hui 4700 malades d'Alzheimer. Il pourrait y en avoir 8000 dans les 20 ans qui viennent. Or, ces maladies sont une cause majeure de dépendance. Elles ont des conséquences importantes en termes de baisse de la qualité de la vie du sujet et de sa famille mais également de coût pour la collectivité: actuellement, en Corse, 20 M€ sont consacrés à l'allocation personnalisée d'autonomie. Par ailleurs, deux sur cinq des patients que nous recevons ont moins de 60 ans.*»

Dans de nombreux cas, sans pour autant que la maladie soit stoppée, on peut en limiter les effets, parvenir à aider le patient à garder une autonomie et même progresser vers une forme d'amélioration. «*C'est sur les effets bénéfiques de la prévention qu'il est bon de mettre l'accent. De nombreuses études suggèrent que si on ne peut rien sur des facteurs de risques non modifiables comme la génétique ou l'âge, on peut jouer sur les facteurs dits modifiables. L'hypertension artérielle, le cholestérol, la sédentarité, le diabète, les troubles du sommeil, la dépression sont des facteurs favorisants de ces troubles. Des programmes combinant un changement des habitudes alimentaires allant vers un régime méditerranéen, un entraînement cognitif, une activité physique, un enrichissement du lien social associé à un travail sur la comorbidité et la iatrogénie médicamenteuse [c'est-à-dire sur l'ensemble des effets indésirables provoqués par la prise d'un ou plusieurs médicaments, un risque qui affecte particulièrement les personnes âgées] se montrent d'une efficacité notable. L'écoute musicale, la pratique d'un instrument ou du chant constituent aussi de solides alliées de la mémorisation. Jusqu'à un tiers des cas pourraient être retardés ou évités.*» D'autant que les progrès de la recherche, dans le domaine des neurosciences, sont importants: on connaît de mieux en mieux l'état du cerveau. Il est possible de retrouver les signatures biologiques des pathologies et de savoir, au plan thérapeutique non médicamenteux, ce qui est le plus efficace.

À l'hôpital de Bastia, différents programmes sont proposés aux patients. Il existe tout d'abord un «parcours cerveau santé» destiné aux sujets de plus de 60 ans ayant une simple plainte concernant la mémoire. Lancé en 2019, il regroupe une quinzaine de participants. On y utilise notamment les nouvelles technologies: un atelier d'entraînement cérébral se fait sur tablettes, à partir du logiciel validé Happy Neuron. Il y a également un atelier de gestion des émotions avec travail sur l'estime de soi et un atelier d'adaptation des habitudes de vie visant à réduire la part des risques modifiables. Un second cursus, en cours depuis deux ans, est destiné aux personnes souffrant de troubles cognitifs légers. Il se fonde sur le principe de la plasticité cérébrale: si certains circuits s'avèrent fonctionner difficilement, la recherche a prouvé qu'il était possible pour le cerveau d'en créer d'autres. Il utilise également les tablettes, avec le logiciels Happy Neuron mais également MeMO, pour poursuivre les exercices à la maison. Pour les patients souffrant de troubles

plus marqués, montrant les signes avant-coureurs d'une maladie d'Alzheimer, un programme d'éducation thérapeutique associant patient et aidant est également possible. Un quatrième programme, destiné aux patients en perte d'autonomie, avec utilisation des nouvelles technologies et des écrans propose une activité de jeu thérapeutique intégrant des «serious games»*. Il faut y associer compétences physiques et cognitives: pour déplacer un objet, changer de lieu, il est nécessaire de le contrôler du geste et de se déplacer réellement. Enfin les aidants – pour qui la tâche n'est pas simple – peuvent bénéficier d'actions qui leurs sont dédiées.

Comment accéder à ces programmes? Soit via son médecin traitant, soit en contactant directement l'hôpital, en cas de signes justifiant un dépistage. «*Pour la phase de bilan, il est nécessaire de venir accompagné, le médecin ayant besoin d'un tiers qui va relativiser la plainte du patient, apporter des précisions et parfois même révéler l'intensité d'un problème que celui-ci nie*, précise le Dr Pancrazi. *Notre objectif est de donner à chacun ses chances de ne pas développer une maladie lourde, ou de la retarder.*» Pour cela, il serait bon que les stratégies mises en places à l'hôpital puissent se développer, dans le cadre d'une dynamique régionale, avec un maillage sur tout le territoire. La Corse étant une des régions les plus vieillissantes de France, certains patients se trouvent isolés dans les zones rurales... ludiques. ■ **Claire GIUDICI**

**Serious game ou jeux sérieux: activités qui combinent une intention «sérieuse», à visée pédagogique, par exemple, à des ressorts*



ET SURTOUT: LA SANTÉ!





SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

N° 01

LES SERVICES DE L'ORIENTE

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros**

**Siège social : 160 Chemin de Calviani
20270 Aléria**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALERIA du 11/12/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

LES SERVICES DE L'ORIENTE

Siège : 160 Chemin de Calviani, 20270 Aléria

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'exploitation de station-service,
- les prestations de services de conciergerie à destination d'une clientèle de professionnels et de non professionnels.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Elisa DA COSTA FREITAS demeurant 160 Chemin de Calviani, 20270 Aléria

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

**Pour avis,
Le Président.**

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité limitée
Dénomination : G. ESTHETIC

Siège social : Centre commercial ATRIUM - Bat 1 - C12 - Lieu-dit Pernicaggio - 20167 Sarrola-Carcopino

Objet : L'exploitation de tout fonds de commerce de soins esthétiques, relevant de l'activité d'institut de beauté, bronzage, manucure, soins aux technologies modernes, ventes de tous produits de beauté et accessoires.

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Gérance : M. Alain GRANGE, demeurant, 20110 Viggianello.

Immatriculation RCS d'Ajaccio

Pour avis.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à SARI-SOLENZARA du 12 décembre 2019 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : CORSE IMMO

Siège : Chez la Société Civile Immobilière Azur, Les 3 Perles, 20145 Sari-Solenzara

Objet : Réalisation d'actes d'entremise pour la réalisation d'un achat, vente ou location d'immeuble, fonds de commerce ou part de société portant sur un immeuble ou un fonds de commerce.

Achat, vente, échange location, sous location saisonnière ou non en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non.

Conseil et gestion immobilière.
Démarchage en vue de faciliter les opérations d'entremise en matière immobilière

Exploitation de services d'annonces immobilières Mise en place de documentation commerciale et juridique en matière immobilière

Durée : 99 ans

Agrément : Parts sociales librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants.

Agrément majorité des associés représentant les trois quarts des parts sociales pour toutes autres cessions.

Gérance : Madame Camille CARLOTTI demeurant à ALERIA, Lotissement A Muretta lot 15.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17/12/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : L'ISULANA

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Les Patios de Campo Longo - N°68 - Route de Calenzana - 20260 Calvi

OBJET : La gestion de résidences de tourisme, la gestion hôtelière et parahôtelière, résidences de meublés, l'acquisition, la construction, la gestion de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés dans tous les cas.

PRESIDENT : Madame Océane LAIRY demeurant Les Patios de Campo Longo - N°68 - Route de Calenzana - 20260 Calvi

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en fdate à Biguglia du 20/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI MATTEO

Forme : SCI

Capital : 200,00 euros

Siège social : 966, Route de Petrelle, 20620 Biguglia

Objet : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion

Durée : 99 ans à/c de son immatriculation au RCS

Gérant : M. Enzo Manu, demeurant 966, route de Petrelle, 20620 Biguglia
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FURIANI en date du 17 décembre 2019, il a été constitué une Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : INVESTICASA

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Saint-Panrace, Route du Village, FURIANI (20600)

OBJET : Toutes activités de marchand de biens en immobilier

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT : Monsieur Joseph, Ignace, Vincent MURATI, demeurant Chemin des Vignes, Villa les Yuccas, AFA (Corse).

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Marc, René ALBERTI, demeurant au Villa Casa Nostra, Chemin du Macchione, BASTIA (Corse).

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu sous seing privé en date du 5 décembre 2019, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : SCI MJB.

Siège social : Porto-Vecchio [20137], 21 corniche San Giorgio, Marina di Fiori.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 Euros.

Les apports sont en numéraire.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Eugène MELA, demeurant Porto-Vecchio [20137] 21 Corniche San Giorgio, Marina di Fiori.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le gérant.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 19/10/19, il a été constitué une SAS dénommée U SAN MARCELLU.

Siège social : falata di à marina, 20145 Solenzara. Capital : 500 €. Objet : service de restauration à emporter et sur place avec service à table, dont vente de boissons alcoolisées.

Président : M. Pascal Briois, falata di à marina, 20145 Solenzara. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 19/12/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : RPL IMMO

Siège social : 1 rue des Pommiers, Montée Saint Jean, 20090 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la vente, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Jean-Félix, Simon FIDELI demeurant Résidence Les Aloès, Bât A, Quartier Balestrino, 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts :
- Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

- Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date SARI SOLENZARA du 12 décembre 2019 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination :

CONSTRUCTIONS CÔTE DES NACRES
Siège : Chez La Societe Civile Immobilière Azur, Les 3 Perles, 20145 Sari Solenzara

Objet : Entreprise générale du bâtiment. Promoteur, constructeur, lotisseur, achat et vente de tout bien immobilier

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social,

Durée : 99 ans

Agrément : Parts sociales librement cessibles entre associés

Agrément majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales pour toutes autres cessions.

Gérance : Monsieur Didier GULLI demeurant à SOLARO [20240] Lieu-dit Giorgha

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/11/2019, il a été constitué une SASU dénommée :

VELASQUEZ CONSTRUCTION
LES COMPAGNONS D'O

Siège social : 17 RUE DU DOCTEUR DEL PELLEGRINO, 20090 AJACCIO

Capital : 1000 €

Objet social : TRAVAUX DE TERRASSEMENT SPECIALISES OU DE GRANDE MASSE [4312B] ; TRAVAUX DE TERRASSEMENT COURANTS ET TRAVAUX PREPARATOIRES [4312A]

Président : M. SUBRA OLIVIER demeurant VALLE DI MOLINI - LE VIEUX MOLINI - 20166 ALBITRECCIA élu pour une durée de 99 ans.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 19/12/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
 Forme sociale : Société en Nom Collectif
 Dénomination sociale : RPC POMMIERS
 Siège social : 1 rue des Pommiers, Montée Saint Jean, 20090 Ajaccio
 Objet social :
 - Vente de tabac, papèterie, librairie.
 - Vente de jeux nationaux.
 - Confiseries et boissons non alcoolisées.
 - Vente de tous accessoires de décoration et de souvenir.
 Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
 Capital social : 1000 euros
 Gérance : M. Jean-Félix, Simon FIDELI demeurant Résidence Les Aloès, Bât A, Quartier Balestrino, 20000 Ajaccio
 Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Jean-Félix, Simon FIDELI, Gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/12/2019 il a été constitué une SARL à associé unique dénommée :

AU TOUR DU STYLO

Siège social : Lieu-dit Tilone, 20235 Canavaggia
 Capital : 100 €
 Objet : Le tournage sur bois, et plus particulièrement de stylos, le tournage métal, et l'enseignement du tournage.
 Gérant : M. MALLET-EMMANUELLI Christian-Louis Lieu-dit Tilone, 20235 Canavaggia
 Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 15/11/2019 constitution de la SARL : Yoda. Capital : 1000 €. Siège social : résidence l'anitrella, cala-verde 20137 Porto-Vecchio. Objet : location de biens immobiliers. Gérance : Sarah Canu, résidence l'anitrella, cala-verde, 20137 Porto-Vecchio. Cession soumise à agrément préalable de la collectivité des associés réunis en AG. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 14/12/2019, il a été constitué une SASU : Dénomination :

TRUST ENERGY

Nom commercial : TRUST ENERGY
 Siège social : Domaine de Suartello, Lot 16, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio
 Capital : 1000 €
 Activités principales : en France et à l'étranger : prestations administratives, commerciales et marketing externalisé dans le domaine des travaux de rénovation énergétique, acquisition, prise de participation dans d'autres sociétés, levée de fonds, investissements
 Durée : 99 ans
 Président : Mr Johann Gregory CARTA
 Domaine de Suartello, Lot 16, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio
 Cession d'actions : Libre à un conjoint, ascendant, descendant ou héritier de l'associé unique et soumise à agrément de l'actionnaire unique pour toutes cessions à des tiers.
 Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

ÉLEA

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5000 Euros
Siège social : Lieu-dit Pantanaghja 20146 Sotta

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 décembre 2019 à Sotta, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
 Dénomination sociale : ÉLEA,
 Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle,
 Siège social : Lieu-dit Pantanaghja - 20146 Sotta
 Objet social : Location de biens mobiliers et immobiliers ainsi que toutes activités connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités citées ci-dessus.
 Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
 Capital social : 5000 Euros,
 Président : Monsieur CUCCHI Jean-Marie, demeurant Immeuble le Caravelle - 20137 Porto-Vecchio, assure la présidence.
 Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Le Président,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 21 octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
 Forme : Société par Actions Simplifiée
 Dénomination : PETRIPINI
 Siège : Lieu-dit Chapelle de Pira, Chemin de Quenza, 20137 Porto-Vecchio
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
 Capital : 3.000.000 euros
 Objet : Toutes activités liées à l'exploitation de résidence de tourisme, toutes prestations de services dans le domaine du tourisme
 Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
 Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
 Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
 Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
 Président : Madame Françoise, Véronique ALLUIN, demeurant Chapelle des Poires, Chemin de Quenza, 20137 Porto-Vecchio
 La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Creation de la sci : A me casa, Hameau de cipponu, ldt taschi vecchie, 20137 Porto-vecchio. Cap.: 100€. Obj.: immobilier. Grt : Stephanie Mela, Hameau de cipponu, ldt taschi vecchie, 20137 Porto-vecchio. 99 ans au rcs d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 21 octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
 Forme : Société par Actions Simplifiée
 Dénomination : DIMORA BERTOZZI
 Siège : Lieu-dit Chapelle de Pira, Chemin de Quenza, 20137 Porto-Vecchio
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
 Capital : 860.000 euros
 Objet : Gestion et exploitation d'hôtels de tourisme
 Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
 Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
 Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
 Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
 Président : Madame Françoise, Véronique ALLUIN, demeurant Chapelle des Poires, Chemin de Quenza, 20137 Porto-Vecchio
 La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-FLORENT du 26 novembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
 Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
 Dénomination sociale : JULIA MARIA
 Siège social : Lieu-dit A Villa, 20217 Saint-Florent
 Objet social : Débit de boissons 4ème catégorie, glacier, snack, restaurant
 Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
 Capital social : 2.000 euros
 Gérance : Monsieur Toussaint, Mathieu GIORGI, demeurant Villa les Oliviers, la Punta, 20217 Saint-Florent, assure la gérance.
 Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CONCA (20135) du 19.11.2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
 Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
 Dénomination sociale : RINELLA
 Siège social : Pianiccia, 20135 Conca
 Objet social : Gite d'étape, restaurant et navette
 Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
 Capital social : 1.000 euros
 Gérance : Madame Victoria Laura FO-LACCI, demeurant à Conca(20135), Pianiccia
 Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio
Pour avis, La Gérance.

CAP MARCHINI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
c/o Madame Marie-Ange Mazzoni
1, rue Saint-Joseph, 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 02 décembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
 Forme : Société par Actions Simplifiée
 Dénomination : CAP MARCHINI
 Siège : c/o Madame Marie-Ange Mazzoni - 1, rue Saint-Joseph - 20200 Bastia
 Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
 Capital : 10.000 euros
 Objet : La propriété, le financement et l'exploitation directe, indirecte ou comme mandataire, de tous hôtels, restaurants, bars, de toute nature et de toute catégorie et, plus généralement, de tous établissements se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et les métiers de services.
 Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
 Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
 Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
 Président : Monsieur Matthieu Marchini, demeurant Fond Cabre, 97120 Saint-Claude
 Directeur général : Madame Coline Marchini, demeurant Fond Cabre, 97120 Saint-Claude, France
 La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

COEURSICA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 €
Siège social : Lieu-dit Gialla
20170 San-Gavino-Di-Carbini

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
 - Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
 Dénomination sociale : COEURSICA
 Siège social : Lieu-dit Gialla, 20170 San-Gavino-Di-Carbini
 Objet social : Location de chambres d'hôtes et de gîtes ruraux, location meublée et tous services s'y rapportant, Réalisation de prestations de services, Vente de produits régionaux,
 Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
 Capital social : 10.000 €
 Gérance : M. Charly FEYTOU demeurant Chez Mme Marie CUCURMONT, 216 Ter Avenue de l'Épinette, 33500 LIBOURNE, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

COSMEMAX

Société par Actions Simplifiée
Capital : 2000 Euros
Siege social : Le Ricanto
20090 Ajaccio (Corse du Sud)

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/12/2019, il a été constitué une Société :

Dénomination sociale :
COSMEMAX

Siege social : Le Ricanto - 20090 Ajaccio
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital : 2000 Euros

Objet social : La vente au détail de produits de beauté et d'articles de parfumerie, et toutes prestations logistiques y afférentes.

Président : Monsieur Eric FASOLO, demeurant à MEZZAVIA (20167) Chemin d'Acqualonga, nommé pour une durée indéterminée.

Tant que la société est unipersonnelle, les transmissions d'actions sont libres.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 1er janvier 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** : SAS AML ACQUA VINU **FORME** : Société par actions simplifiée **CAPITAL** : 5000 euros **SIÈGE** : Domaines A Ronca-Figarella. Route de l'aéroport, 20214 Calenzana **OBJET** : L'achat, la vente et le négoce de vins et spiritueux **DURÉE** : 99 années **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 27 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant. **PRÉSIDENT** : Madame ACQUAVIVA Marina Demeurant Domaine A Ronca, Route de l'aéroport, 20214 Calenzana, **IMMATRICULATION** : au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/12/2019 il a été constitué une SCI :

Dénommée : VERO

Siege social: lieu dit musunaccia 20244 CAMBIA

Capital: 1.000 €

Objet: LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX

Gérant: Mme GAMERRE Veronique Avenue DE BORGIO RES CASALUNA BAT A2 20290 BORGIO

Co-Gérant: M. GROSSI Mathieu Avenue DE BORGIO RES CASALUNA BAT A2 20290 BORGIO

Cession des parts sociales : AVEC AGREMENT

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date du 2 décembre 2019 a été constituée la société GESTINN, société civile au capital de 1 000 euros, dont le siège est à Folelli (20213) L'Arancera Route royale, ayant pour objet : gestion de titres de participation, conseil et assistance, administration de sociétés filiales, gestion de trésorerie. Monsieur Hugo Brandizi demeurant L'Arancera, Route Royale 20213 Folelli a été désigné en qualité de gérant. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia Toutes les cessions sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 Décembre 2019, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination sociale : AUTHENTIC

Durée : 99 ans

Siege social : Centre Commercial Les Salines, 20 000 AJACCIO

Capital social : 100€

Objet : la société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- l'exploitation de tous fonds de salon de coiffure, l'achat et la vente d'articles de coiffure, de bijoux et plus généralement, toutes activités annexes ou connexes à celles ci-dessus énoncées, Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr VERLAY David, Vincent, demeurant résidence l'Orée du Bois, Bât C, 20000 AJACCIO

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective. Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires. Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

*Décisions de l'associé unique

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes ;

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ; - nomination et révocation du président ;

- nomination des commissaires aux comptes ; - dissolution et liquidation de la société ; - augmentation et réduction du capital ; - fusion, scission et apport partiel d'actif ;

- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ; - exclusion d'un actionnaire,

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrement : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis
Le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date du 2 décembre 2019 a été constituée la société SEALECA, société civile au capital de 1 000 euros, dont le siège est à Folelli (20213) L'Arancera Route royale, ayant pour objet : gestion de titres de participation, conseil et assistance, administration de sociétés filiales, gestion de trésorerie. Madame Julia Brandizi demeurant L'Arancera, Route Royale 20213 Folelli a été désigné en qualité de gérante. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia Toutes les cessions sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire.



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 23/12/2019, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : ARTEFACT

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Siege : Avenue du Général Boissoudy - BP 53 - 20137 PORTO-VECCHIO

Capital : 1 000 € par apport en numéraire.

Objet : la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, constituées ou à constituer sous la forme industrielle, commerciale, financière, agricole, immobilière ou autre.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Gérant : Monsieur Jean Marc Martin Joseph ETTORI, demeurant Av. du Général Boissoudy à PORTO-VECCHIO (20137). Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 16/12/2019, il a été constitué une SCI

Dénomination : SCI AK

Siege social : Avenue Maréchal Lyautey Résidence L'Orangerie 20090 AJACCIO

Capital : 300000 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans

Gérant : Mr Khalid AZHOUR Avenue Maréchal Lyautey Résidence L'Orangerie 20090 AJACCIO

Cession de parts sociales : libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité

Immatriculation au RCS de AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sasu noviscritti, sant eliseo 20117 Eccica-Surella. Cap.: 100€. Obj.: édition et vente de livres. Pdt.: Jean-Michel Raffalli, sant eliseo, 20117 Eccica Surella. 99 ans au rcs d'Ajaccio.

LE MAQUIS DE SORBELLA

Société par actions simplifiée

au capital de 5 000 euros

Siege social : Quartier Vazzina,

20142 QUASQUARA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUASQUARA du 23 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :
LE MAQUIS DE SORBELLA

Siege : Quartier Vazzina, 20142 QUASQUARA

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : - La prise à bail à construction d'un terrain sis à PIETROSELLA (20166) - Maquis de Sorbella et la réalisation de constructions en vue de leur exploitation dans le cadre de la location meublée, - La location meublée, - La prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soit la forme et l'objet ; - La gestion des participations, le cas échéant, l'aliénation de participation ; - Toutes activités immobilières non réglementées, et notamment, l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, démembres ou non, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, le cas échéant, leur aliénation ; - La réalisation de recherches et d'études immobilières ou financières ; - L'assistance et le conseil en matière de gestion, de management et de stratégie ; - et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-mentionné.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Isabelle, Vanina PINELLI, demeurant Acqua In Su, 20151 SARI D'ORCINO.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
La Présidente



DEPOSEZ
vos annonces à :

al-informateurcorse@orange.fr



N° 34

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval,
BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Etude sectorielle des organismes de formation en Corse - RELANCE
Numéro de référence : 2019-7DFT-0643

Date limite de remise des offres : 20 janvier 2020 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 décembre 2019

N° 35

VENTE DE PARCELLE FORESTIERE

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, avis est donné de la vente des biens ci-après désignés.

Deux parcelles en nature de bois sises commune de SAN GAVINU DI CARBINI (Corse-du-Sud) 20170 lieu-dit PURETTA cadastrées section B n° 1578 d'une contenance de 1ha 41a 17ca et section B numéro 1581 d'une contenance de 35a 51ca. Moyennant le prix de SIX CENT TRENTE MILLE EUROS [630.000,00 €], payable comptant à la signature outre la provision sur droits et frais d'acquisition.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie pour faire connaître à Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] ZI DE MIGLIACCIARU qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.

Pour avis,
Maître Sylvie MICHELI,
Notaire.

N° 36

AVIS D'ATTRIBUTION**DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20 CORSE-DU-SUD**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Cté Cnes de l'Alta-Rocca

Objet du marché : Mise aux normes dfci de la zal de pianelli - relance du lot 1 (débranchement, terrassements et équipements divers) après un classement sans suite du lot initial.

Type d'avis : Avis d'attribution

Type de procédure : Procédure adaptée

Catégorie : Travaux

Support(s) de parution : <http://www.e-marchespublics.com>

Marché unique

Ce marché a été : Attribué

Attributaire : SARL COSTA VERDE [CP :20230]

Montant : 169370 Euros HT

Date d'attribution du marché : 19/11/2019

N° 37

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI

Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 19/PI/009/MA

L'avis implique un marché public

Objet : Réalisation d'une étude de marché portant sur le marché des produits du bois d'oeuvre en Corse et le marché des bois techniques de construction et de menuiserie en Corse et dans les pays du pourtour méditerranéen

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché :

Lot N°1 - Etude de marché du bois d'oeuvre en Corse

Lot N°2 - Etude de marché des bois techniques en Corse et dans les pays limitrophes du pourtour méditerranéen

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Prix des prestations

35% Valeur technique : Expérience, profils des intervenants et références dans des domaines similaires [production de CV exigée]

25% Valeur technique : Méthodologie de travail et descriptif détaillé des prestations proposées

Remise des offres : 20/01/20 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 19/12/2019

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 38

AARPI**TOMASI-VACCAREZZA -BRONZINI DE CARAFFA****TABOUREAU-GENUINI-LUISI****6, boulevard Paoli - 20200 Bastia****VENTE AUX ENCHERES**

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE, SUR LA COMMUNE DE CORBARA,
en DEUX LOTS ci-dessous plus amplement détaillés :

- LOT N° 1 : Sur la Commune de CORBARA une parcelle de terrain nu cadastré section B n° 1986

Mise à prix : 25.000 euros (vingt cinq mille euros)

- LOT N° 2 : Sur la Commune de CORBARA une parcelle de terrain nu cadastré section B n° 1989

Mise à prix : 25.000 euros (vingt cinq mille euros)

A l'audience du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA
Le jeudi 30 janvier 2020 à 11h

(jeudi trente janvier deux mille vingt à onze heures)

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA, sous le n° RG 19/00018 ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant : Maître Claudia LUISI - membre de l'AARPI TOMASI-VACCAREZZA-BRONZINI DE CARAFFA-TABOUREAU-GENUINI-LUISI - 6 boulevard Paoli, 20200 BASTIA.

N° 39

AVIS D'ATTRIBUTION**DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20 CORSE-DU-SUD**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Cté Cnes de l'Alta-Rocca

Objet du marché : Mise aux normes dfci de la zal de pianelli

Type d'avis : Avis d'attribution

Type de procédure : Procédure adaptée

Catégorie : Travaux

Support(s) de parution : <http://www.e-marchespublics.com>

Marché unique

Ce marché a été : Attribué

Attributaire : SARL COMEC [CP :20620]

Montant : 42012 Euros HT

Date d'attribution du marché : 19/12/2019

N° 40

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.frweb : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Renforcement du réseau d'eau brute sur la commune de Ghisonaccia.

Référence acheteur : 2019-057-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM02

Description : Le projet consiste en la fourniture et pose de canalisations fonte et équipements allant du diamètre 100mm au 250mm sur une longueur d'environ 3300 ml, lieu-dit « route de la mer »

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat :

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget d'investissement de l'OEHC. Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif selon les règles de la comptabilité publique dans le délai global de paiement de 30 jours conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du Code de la commande publique.

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de consultation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

5% Prise en compte de la notion de développement durable

20% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

15% ORGANISATION [procédure et méthodologie envisagée] QUALIFICATION, ET EXPERIENCE DU PERSONNEL ASSIGNE A L'EXECUTION DES TRAVAUX

60% Prix

Remise des offres : 24/01/20 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

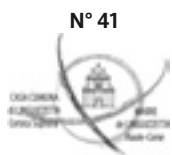
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55, mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Envoi à la publication le : 20/12/19

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>



N° 41

AVIS DE MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS

MAÎTRISE D'ŒUVRE D'EXÉCUTION POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENTS DU PROJET DI BRAVONE À LINGUIZZETTA

PROCÉDURE ADAPTÉE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1 - Nom et adresse :
COMMUNE DE LINGUIZZETTA
Mairie annexe
Lieu-dit Bravone
20230 LINGUIZZETTA
Tél : 04-95-38-90-10
Fax : 04-95-38-89-73
Fax : 04 95 38 89 73

Courriel : mairie.linguizzetta@wanadoo.fr ou compta.linguizzetta@orange.fr
Point(s) de contact : Séverin MEDORI, Maire
Adresse(s) internet :
Adresse principale : <https://www.linguizzetta.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

I.2 - Procédure :
La procédure de passation est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la Commande Publique.

I.3 - Communication :
Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.achatspublicscorse.com>
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
Le ou les point(s) de contact susmentionné(s).
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
Au(x) point(s) de contact susmentionné(s).

I.4 - Type de pouvoir adjudicateur :
Monsieur le Maire de la commune de Linguizzetta

SECTION II : OBJET

II.1 - Étendue du marché :
II.1.1 - Intitulé : maîtrise d'œuvre d'exécution pour la réalisation du programme d'aménagements du Projet di Bravone à Linguizzetta - Procédure adaptée.
II.1.2 - Code CPV principal : 71 [services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection]
II.1.3 - Type de marché : Services.
II.1.4 - Description succincte :
Choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre d'exécution pour la réalisation du programme d'aménagement des espaces publics du projet « Cœur de Bravone » [Lot 1] et l'aménagement du lotissement « Paese di Bravone » [Lot 2] à Linguizzetta [2B].

Les deux volets constituent un projet de quartier plus global dit "Projet di Bravone" portant sur une superficie totale d'environ 2,9 hectares, et visant à offrir l'ensemble des fonctions nécessaires à une vie sociale forte et à la création d'une nouvelle centralité voulue par les élus de Linguizzetta.

Après avoir désigné en octobre 2017 l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale pour la conception du projet, la Commune souhaite désormais recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre d'exécution en vue du lancement prochain des travaux d'aménagement.

L'équipe de maîtrise d'œuvre disposera des compétences en ingénierie infrastructures VRD.
La consultation est organisée selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions prévues aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

II.1.5 - Information sur les lots :
Ce marché est divisé en lots : oui
Il est possible de soumettre des offres pour : offre commune aux deux lots

II.2 - Description :
II.2.1 - Intitulé : maîtrise d'œuvre d'exécution pour la réalisation du programme d'aménagements du Projet di Bravone à Linguizzetta - Procédure adaptée.
Lot n°: LOT 1 : Maîtrise d'œuvre d'exécution VRD pour le "Cœur de Bravone"
- LOT 2 : Maîtrise d'œuvre d'exécution VRD pour le lotissement "Paese di Bravone".

II.2.2 - Code(s) CPV additionnels :
Code CPV principal : 71 [services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection]
Descripteur supplémentaire :

II.2.3 - Lieu d'exécution :
Code NUTS : FRM02
Lieu principal d'exécution : lieu-dit « Bravone » - Commune de Linguizzetta [Haute-Corse].

II.2.4 - Description des prestations :
Le marché est divisé en deux lots :
- Lot 1 : Maîtrise d'œuvre d'exécution pour l'aménagement des espaces publics du "Cœur de Bravone".
Compétences requises : bureau d'études techniques VRD.
- Lot 2 : Maîtrise d'œuvre d'exécution pour l'aménagement des espaces publics du lotissement "Paese di Bravone".
Compétences requises : bureau d'études techniques VRD.
Les candidats doivent soumissionner aux deux lots.
Les candidats peuvent se présenter sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement.
.../...

Aucun prestataire ne peut présenter sa candidature dans plusieurs équipes.
Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels, ou mandataire de groupement, et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Les candidats auront pour chaque lot les missions suivantes :

- Appropriation de l'avant-projet réalisé en 2018 ;
- Maîtrise d'œuvre d'exécution : PRO / ACT / EXE / VISA / DET / AOR
Une mission d'OPC est en outre prévue pour le Lot 2 uniquement.

II.2.5 - Critères d'attribution : Le marché est attribué sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6 - Durée du marché : 36 mois

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : le marché pourra être prorogé par avenant, et pourra faire l'objet d'un marché de prestations similaires conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-7 du Code de la Commande Publique.

II.2.7 - Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1 - Conditions de participation : Il convient de se référer au règlement de consultation

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1 - Description :

IV.1.1 - Type de procédure :

Procédure adaptée / ouverte.

IV.2 - Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1 - Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Date : Le lundi 20 janvier 2020

Heure locale : 16h00

IV.2.2 - Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participations : Français.

IV.2.3 - Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre
Durée en mois : 5 mois

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1 - Informations complémentaires :

La consultation est organisée selon une procédure adaptée. Le présent avis sera publié dans un

Le dossier de consultation sera mis à disposition sur la plateforme de dématérialisation <https://www.achatspublicscorse.com> [accès gratuit, libre, direct et complet] dès la publication de l'avis de marché. Il se compose du règlement de la Consultation [RC], de l'acte d'engagement [AE], du Cahier des Clauses Techniques Particulières [CTP] valant document programme, et du Cahier des Clauses Administratives Particulières [CCAP]. Il indique le programme du marché, l'étendue des missions des prestataires, ainsi que les conditions de mise en œuvre du projet. Il précise également les modalités de remise et d'analyse des offres. Enfin, il fera état des différents objectifs, qualitatifs et quantitatifs, fixés par la Commune. En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou à remettre l'offre sur la plateforme du profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0.34€ la minute] du lundi au vendredi de 09 h 00 - 12h30 et 14 h00 - 18 h 00.

Les candidats devront remettre leurs offres au plus tard le 20 janvier 2020 à 16h00 par voie dématérialisée, en format PDF reproductible, sur le profil d'acheteur suivant : <https://www.achatspublicscorse.com>

V.2 - Procédures de recours

V.2.1 - Instance chargée des procédures de recours :

Nom officiel : Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 BASTIA Cedex

Pays : France

Téléphone : 04.95.32.88.66

Fax : 04.95.32.38.55

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

V.2.2. - Introduction des recours :

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

Nom officiel : Greffe du Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 BASTIA Cedex

Pays : France

Téléphone : 04.95.32.88.66

ax : 04.95.32.38.55

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

VI. - Date d'envoi du présent avis : Le 20 décembre 2019

Le maire, Séverin MEDORI.

N° 42



AVIS AU PUBLIC

Commune d'URTACA

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par délibération en date du 15 décembre 2019, le conseil municipal a procédé à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

Le texte de cette délibération est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie pour une durée d'un mois.

Le dossier de cet arrêt est mis à disposition du public et consultable en Mairie d'Urtaca, aux heures et jours habituels d'ouverture au public : les mardi et jeudi de 15h00 à 19h00 et les mercredi et vendredi de 9h30 à 13h30.

Il est téléchargeable sur simple demande adressée à la Commune via la messagerie : mairie-urtaca@wanadoo.fr

Le Maire, Paul Vincent FERRANDI.

MODIFICATIONS CAPITAL SOCIAL

N° 43

CONSTRUCTION DU NEBBIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 350.000 euros
Siège social : Lieu-Dit Costa
20232 Oletta
381 828 904 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18/11/2019 et du Président du 17/12/2019 :

Le capital a été augmenté de 131.950 euros en numéraire.

L'article 7 "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence :

* Ancienne mention :

Capital : 350.000 euros

* Nouvelle mention :

Capital : 481.950 euros

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 44

LES BERGERIES DE CALA ROSSA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.602.000 €
Siège social : Lecci (20137)
Domaine de Caranella
Route de Cala Rossa
805 264 041 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Le 26 février 2018, il a été décidé d'insérer une clause de variabilité du capital social, dans le cadre de laquelle le capital minimum a été fixé à 852.000 € (compose uniquement d'actions ordinaires) et le capital maximum à 2.000.000 €. Les articles 11 et 12 des statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 45



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AGE du 19/12/2019, les associés de la société «SCI LA CAPICCIOLA», au capital de 246.967,41 €, dont le siège est Quartier Piccovaggia, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS Ajaccio 379 323 165], ont décidé, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers sociaux, une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 51.861,60 € pour le ramener à 195.105,81 €. Cette réduction de capital a lieu par voie de rachat par la société LA CAPICCIOLA de 336 parts sociales en vue de leur annulation.

L'article 6 des statuts sera modifié en conséquence.

Le dépôt au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio ouvrant droit au délai d'opposition des créanciers interviendra à l'issue de la présente intervention.

Pour avis,

N° 46

SC GHIPPONI INVEST

Société civile

Au capital social de 1.816.200 Euros
Siège social : Funtanaccia
20145 Sari-Solenzara
819 903 576 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 20 décembre 2019, il a été décidé d'augmenter le capital social de 237.000 Euros, pour le porter à 2.053.200 Euros.

Modification au RCS d'Ajaccio.

TRANSFERTS SIEGE SOCIAL

N° 47

SCI PACOVIVE

Société Civile Immobilière

Au capital de 10.000 €
Siège social :

Terrasse de l'Olivieraie
126 cours Gambetta

13100 Aix-En-Provence

451 210 983 R.C.S. Aix en Provence

Suivant procès-verbal du 26/11/2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 01/12/2019 au Domaine de Sperone, Les Hauts de Sperone - 20169 BONIFACIO.

Mention sera portée au RCS d'Aix en Provence.

N° 48

NUSA DUA

Société Civile

Au capital de 5000.00 €
752 517 201 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2019, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 05/12/2019, de Lieu-dit Gallo, SORBO-OCAGNANO à BASTIA [20200] Lieu-dit Paese Novo - Immeuble « A Tramuntana » Bât A.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 49

IST COMPAGNIE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €
811 371 400 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2019, il en résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 12 décembre 2019, de Piazza Reale, lieu-dit Gallo, SORBO-OCAGNANO [20213], à BASTIA [20600] Immeuble le Flore & Sens - Bât 3 - Rue Maréchal JUVIN.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 50



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE du 19/12/2019, les associés de la société « LA CAPICCIOLA », SCI au capital de 246 967,41 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 379 323 165, ont décidé de transférer le siège social :

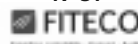
De : Quartier Piccovaggia - 20137 PORTO-VECCHIO

A : C/o Mr Claude BIANCARELLI - Le Belvédère - 20145 SOLENZARA à compter du 19/12/2019.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

N° 51



LA BAYARDINE

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 euros

Siège social : 9, Avenue Paul Giacobbi

20200 Bastia

842 765 448 RCS Bastia

AVIS

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 16/12/2019, il a décidé de transférer le siège social de BASTIA [20200] - 9 Avenue Paul Giacobbi à SARLAT LA CANEDA [24200] - Lieu-dit « Roc Bayard » avec effet au 01/07/2019, et de modifier en conséquence l'article correspondant des statuts.

Modification sera faite au Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis, la Gérance.

N° 52

ELECTRICITE GENERALE COSTANTINI ROBERT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lot de La Gare

La Gare, 20240 Ghisonaccia

838 363 265 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 16 décembre 2019, le Président de la société par actions simplifiée ELECTRICITE GENERALE COSTANTINI ROBERT, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du LOT DE LA GARE, LA GARE, 20240 GHISONACCIA au Lieu dit CHIUSEVIA, R144, 20240 GHISONACCIA à compter du 16 décembre 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.



04 95 32 04 40
04 95 32 89 92

MODIFICATIONS OBJET SOCIAL

N° 53

VACHE TIGRE

EARL au capital de 10.000 euros
Siège social : Fil di Rosa
20140 Serra Di Ferro
RCS Ajaccio 793 276 627

Aux termes d'une décision en date du 18/12/2019, l'associé unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de Transformateur agroalimentaire et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 54

CORSE AUDIT

Société d'Exercice Libéral
par Actions Simplifiée

d'Expertise Comptable

Au capital de 380.000 euros

Siège social :

Zone Industrielle du Vazzio

Forum du Vazzio, CS 90009

20700 Ajaccio Cedex 9

393 418 280 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 20 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social afin de supprimer " l'activité de formation " à compter du 20 décembre 2019 et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.

Pour avis, le Président

N° 55

E-GESTION

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 2000 €uros

Siège social : Le Ricanto

20090 Ajaccio (Corse du Sud)

R.C.S. Ajaccio 792 759 359

MODIFICATION OBJET SOCIAL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 12 décembre 2019, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 1er janvier 2020.

En conséquence, l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social a été modifié comme suit :

Ancienne mention : « le conseil, la réalisation et la maintenance de tout ce qui a trait à la conception et au développement informatique d'applications Internet/Intranet/Extranet, la réalisation et l'édition de logiciels, la réalisation de prestations en Régie ou au Forfait, pouvant inclure la formation du personnel, la vente, le dépôt-vente de tout ce qui a trait à l'équipement informatique et domotique, l'entretien et les réparations des équipements informatiques et domotiques »

Nouvelle mention : « la vente au détail et à distance de produits de beauté et d'articles de parfumerie et notamment par internet. Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. »
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

MACHI**Société Civile****Au capital de 1.000 €****Siège social : Domaine de Suartello****Lot 16, Route de Mezzavia****20090 Ajaccio****453 276 404 R. C. S. Ajaccio**

Suivant procès-verbal en date du 5 décembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'objet social, à compter du 5 décembre 2019. En conséquence, l'article 2 des statuts est devenu :

- acquisition, prise à bail, mise en valeur, location, administration et exploitation de tous immeubles
- acquisition, vente, prise en location de tous biens mobiliers et de tous véhicules automobiles,
- éventuellement et exceptionnellement, vente des immeubles détenus par la société.

La gérance.**TRANSFORMATIONS****N° 57**
**NEGRONI ETUDES
ENERGIES SERVICES
NEGRONI E.E.S.**
Société à Responsabilité Limitée**Au capital de 2.080 euros****Siège social :****24, Rue Chanoine Bonérandi****Immeuble Guadello, Bât E****20200 Bastia****503 906 778 RCS Bastia****AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 17.12.2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2.080 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Monsieur Jean-Claude, Joseph NIGOGHOSSIAN-NEGRONI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Monsieur Jean-Claude, Joseph NIGOGHOSSIAN-NEGRONI, demeurant 24, Rue Chamoine Bonérandi, Immeuble Guadello, Bât E, 20200 BASTIA.

**Pour avis,
Le Président.****PHARMACIE****LEONETTI – ORABONA****Société d'Exercice Libéral****à Responsabilité Limitée****Au capital de 74.395,12 euros****Siège social : Lieu-dit Paradisa****Casatorra, Résidence Parc Floral****20620 Biguglia****383 890 555 RCS Bastia****AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 11 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société d'exercice libéral par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 74.95,12 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Monsieur Jean-Louis LEONETTI et Madame Sophie ORABONA, cogérants, ont cessés leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jean-Louis, Paul LEONETTI demeurant à BASTIA (20200), Résidence Rogliano, chemin de Monte Piano.

Pour avis, Le Président.**MODIFICATIONS
STATUTS****N° 59****TEX RACING DIFFUSION****Société à responsabilité limitée****au capital de 10 000 euros****Siège social : Domaine de l'Ondella****Fil Di Rossa, Lot 27****20140 SERRA DI FERRO****497 991 166 RCS AJACCIO**

Aux termes d'une décision en date du 15 novembre 2019, l'associé unique a décidé de :- de modifier l'objet social et en conséquence l'article 2 des statuts, qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit : L'achat, la revente, la réparation ou la location de tous articles et d'équipements de sport et de loisirs et plus particulièrement d'articles et d'équipements se rattachant à la pratique du cyclisme, de toute activité nautique et de toute activité de randonnée pédestre, cycliste et nautique et l'organisation de randonnées pédestres, cyclistes et nautiques, et plus généralement toutes activités complémentaires s'y rapportant. . Le reste de l'article est inchangé.

- transférer le siège social du Domaine de l'Ondella, Fil Di Rossa, Lot 27, 20140 SERRA DI FERRO au 7, rue de la Marine, 20110 PROPRIANO à compter de ce même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance**RINALDO****Société à Responsabilité Limitée****Transformée en Société****par Actions Simplifiée****Capital : 40.000 Euros****Siège social : Le Ricanto****20090 Ajaccio****R.C.S. : Ajaccio B 399 274 505**

Par décision en date du 18 décembre 2019, l'associé unique :

* a décidé de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée ;

* a adopté les statuts sous sa nouvelle forme ;

* a décidé que Madame Marie-Madeleine DE PERETTI, jusque-là gérant, assumerait désormais les fonctions de Président.

Pour Avis,**LOCATION
&
FIN LOCATION GERANCE****N° 61****Laurence TAFANI****Notaire****LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Laurence TAFANI, Notaire à MARSEILLE [13008], 33 Avenue de Hambourg en date du 16 décembre 2019, Monsieur Jean-Marie ZUCCONI demeurant à LECCI [20137] Pont de l'Oso Poretta di Ciacone, immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 497 913 798 RCS AJACCIO, a donné en location gérance à la société SASU EPICERIE DU FIUMU D'OSU, ayant son siège social à LECCI [20137] Pont de l'Oso Poretta di Ciacone immatriculée au RCS AJACCIO sous le numéro 849 941 257, un fonds de commerce, de vente de fruits, légumes, produits corse, charcuterie, boissons non alcoolisées sis à LECCI [20137] Poretta di Ciacone à compter du 1er avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 renouvelable par tacite reconduction.

**Pour avis,
Me Laurence TAFANI.****N° 62****FIN DE LOCATION-GERANCE**

La location-gérance consentie par Monsieur Jacques-Olivier Noël CAPPURI, exerçant la profession de demeurant Immeuble L'Arinella, avenue de la Libération 20200 Bastia à La société RINALDI AL, société à responsabilité limitée [SARL] au capital de 1000 euros, dont le siège social est Lieu dit Pianiccia 20240, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SOLARÒ, sous le n° 800 383 499,

Du fonds de commerce de hébergement touristique, refuge de montagne, restaurant [GR], vente de boissons chaudes et froides non alcoolisées, location d'articles de loisirs, de sport, situé à Capanelle 20227 Ghisoni connu sous le nom de : "Ci Campemu", A pris fin le 01/04/2018 par résiliation amiable.

**Pour unique avis signé,
le locataire-gérant.****LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 16 décembre 2019 fait à SAINT-FLORENT [20217], enregistré au Service des Impôts de Bastia le 18 décembre 2019, dossier 2019 00044816 référence 2B04P31 2019 A 01965

La Société dénommée "L'AMBADA", société à responsabilité limitée au capital de 7.622,00, €uros, dont le siège social est situé à SAINT-FLORENT [20217], Lieudit "A VILLA", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 392 067 799, représentée aux présentes par sa gérante, Madame Estelle VOLELLI,

A donné en location-gérance à :

La Société dénommée "JULIA MARIA", société à responsabilité limitée, au capital de 2.000,00 €uros, dont le siège social est situé à SAINT-FLORENT [20217], Lieudit « A VILLA », en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, représentée aux présentes par son gérant et associé unique, Monsieur Toussaint GIORGI,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons de quatrième catégorie, glacier, snack et restaurant situé à SAINT-FLORENT [20217] Lieu-dit "A VILLA", connu sous le nom de "L'AMBADA".

Pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2020 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé Monsieur Toussaint GIORGI représentant de la Société JULIA MARIA, Location-gérant.

N° 64**FIN
DE LOCATION-GÉRANCE**

La location-gérance consentie par La SARL RELAIS DE LA PLAINE,

SARL au capital de 7 622,45 euros, ayant son siège social à Parc d'activité Puretone 20290 Borgo (Haute corse), immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 382 233 476, représentée par son gérant, Monsieur Claude FERRANDI, ,

A la Société LE RELAIS DE CATER-RAGHJU, SARL au capital de 3 000 euros, ayant son siège social à Ldt. Pian d'Aregnu 20270 Aleria (Haute CORSE) immatriculée sous le numéro 809 851 876 au RCS BASTIA, Représentée son gérant, Monsieur Antoine MORI, suivant acte sous seing privé en date à BORGIO du 19 février 2015.

Du fonds de station services, distribution de tous produits énergétiques, lubrifiants, articles et produits divers destinés notamment aux véhicules et aux automobilistes, et chauffeurs routier situé à 20270 Aleria, pour lequel la SARL RELAIS DE LA PLAINE est immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 382 233 476 depuis le 21 juin 1991",

A pris fin le 31 décembre 2019 par résiliation amiable du contrat de location-gérance.

**Pour unique avis
signé PAR la Société LE RELAIS DE CATER-RAGHJU,
le locataire-gérant**

DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS

N° 65

RINALDI AL

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 1000 euros
Siège social : Ldt Pianiccia
20240 Solaro

Siège de Liquidation :
Lieu-Dit Linstinchellu
20240 Solaro
800 383 499 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 24 mai 2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 24 mai 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Stefana RINALDI, demeurant Linstinchellu, 20240 VENTISERI, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Linstinchellu, 20240 SOLARO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 66

LEAMAT

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 22.500 euros
Siège social :

Centre Commercial HYPER U
Avenue Sampiero Corso
20600 Bastia

Siège de liquidation :
Résidence Palais de Justice, Bât B,
rue Morucci, 20200 Bastia
505 352 500 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 29 Novembre 2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29 Novembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Marie Ursuline Alessandri demeurant Résidence Palais de justice, Bât B, rue Morucci, 20200 BASTIA associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence Palais de justice. Bât B, rue Morucci, 20200 BASTIA C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
le liquidateur.

N° 67

SAS LES COMPTOIRS

D'ISULA ROSSA

Au capital de 3.000 €

Avenue Paul Doumer

Res Coté Plage, 20220 Ile-Rousse
RCS Bastia : 750 610 040

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Dominique Coudry, Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 20, rue Alexis Chopard - 25000 BESANCON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 68

CANTONELLO

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège : Place de l'Eglise, 20214 Zilia

Siège de liquidation :

Chez Monsieur SANTELLI Jacques
Pardine - 20214 Zilia
R.C.S. Bastia 498 290 675

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 09 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter de ce jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur SANTELLI Jacques, demeurant à ZILIA [20214] - Pardine, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Chez Monsieur SANTELLI Jacques - Pardine - 20214 ZILIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.



N° 69

2 ARMATURES

Société confondante, Associée
Unique de l'Entreprise

Unipersonnelle à Responsabilité
dénommée P.S.C. PRODUITS

SIDERURGIQUES CORSES

Société confondue

SAS au capital de 7.000 €uros

Siège social : Lieu-dit Panchetta

20167 Sarrola-Carcopino

838 468 809 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 10 décembre 2019,

L'associée unique personne morale de la société dénommée P.S.C. PRODUITS SIDERURGIQUES CORSES a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société à compter du 10 décembre 2019, avec effet rétroactif fiscal au 1er janvier 2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société dénommée P.S.C. PRODUITS SIDERURGIQUES CORSES au profit de la société dénommée 2ARMATURES, associée unique personne morale de la société dénommée P.S.C. PRODUITS SIDERURGIQUES CORSES, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société dénommée P.S.C. PRODUITS SIDERURGIQUES CORSES peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 70

SARL GIUSEPPI

SARL au capital de 500 €

Siège social : Ciniccia, 20170 Levie

RCS 839 427 473 Ajaccio

L'AGO du 03/12/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 03/12/2019. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 71

Dénomination : BP Invest

SAS au capital de 1000 €

Siège : 1bis, rue Emmanuel Arène
20000 Ajaccio

RCS Ajaccio : 823 536 156

Par décision de l'AGE du 18 décembre 2019, il a été décidé la radiation de la société à compter de cette même date. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 72

Cabinet

MP. POLI & E. MEININGER

SAS au capital de 2000 €

Siège social : résidence le Massena

1, avenue du Maréchal Lyautey

20090 Ajaccio

808092035 RCS Ajaccio

L'AGE du 09/11/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 09/11/2019, nommé en qualité de liquidateur Mme Poli Marie Pierre, demeurant résidence le Massena 1, avenue du Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio et fixe le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS d'Ajaccio.

N° 73

AVIS

Suite à l'AGE du 31/01/2019 de la société SARL DU SOLEIL, SARL en liquidation au capital de 300 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 501.716.419, dont le siège social est Route de Pietramaggiore à CALVI, et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Georges DELOUTRE, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de BASTIA.

N° 74

SARL EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS NAMI

SARL en liquidation

Au capital de 152.449 euros

Siège social : Route de Monticello

c/o Toussainte Manicacci-Nami

20220 l'Ile-Rousse

RCS Bastia 320 687 775

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 novembre 2019, il résulte que l'assemblée générale décide de la clôture définitive de la liquidation de la société et de la fin des fonctions du liquidateur à compter de ce jour.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 75

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant délibération du 25 novembre 2019, enregistrée à AJACCIO le 18 décembre 2019, dossier 2019 00044280 référence 2019 A 01884 l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCP LENTALI - PIETRI - DUCOS, société civile professionnelle d'avocats au capital de 152.449 Euros, dont le siège social est à Ajaccio [20000] 4, Rue Comte Bacciochi, immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio sous le numéro 341 432 136, a décidé de dissoudre par anticipation la société à compter du 31 décembre 2019, a nommé en qualité de liquidateur Monsieur PIETRI François Louis Séraphin, demeurant à Ajaccio [20000], Résidence Les Crêtes, Immeuble Digitales II, et a fixé le siège de la liquidation à Ajaccio [20000] 4, Rue Comte Bacciochi.

Pour avis et mention,

N° 76

MSC PLOMBERIE

S.A.S. au capital de 2.000 €uros
Siège social : A Stretta Costa
20133 Carbuccia
RCS Ajaccio 824 526 606

Aux termes d'une délibération en date du 30/11/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Myriam, Isabelle SEGARRA - CASANOVA, demeurant A Stretta Costa, 20133 CARBUCCIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé A Stretta Costa, 20133 CARBUCCIA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 77

SCI A MUVRA

Société Civile Immobilière
Au capital de 5.000 €uros
Siège social :
39 Résidence Alba Serena
20230 Poggio Mezzana
RCS Bastia 489 299 156

Aux termes d'une délibération extraordinaire des associés en date du 14.01.2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 14.01.2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Jeannine Raymonde PIACENTINI (veuve MORACCHINI), demeurant à [20230] POGGIO MEZZANA, Alba Serena 39, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 39 Résidence Alba Serena, 20230 POGGIO MEZZANA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 78

AVIS

En compément de la parution en date du 17 décembre 2019, au terme de laquelle il est indiqué que les associés de la SARL VIVA ont voté la dissolution anticipée de la société et ont nommé Monsieur Joseph AVENOSO en qualité de liquidateur, il est précisé que le siège de la liquidation est fixé au siège social de la SARL VIVA : avenue de la Libération, 20600 Bastia.

N° 79

MSC PLOMBERIE

S.A.S. au capital de 2.000 €uros
Siège social : A Stretta Costa
20133 Carbuccia
RCS Ajaccio 824 526 606

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30/11/2019 à : A Stretta Costa 20133 CARBUCCIA, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Myriam SEGARRA-CASANOVA, demeurant A Stretta Costa, 20133 CARBUCCIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 80

SUD POMPAGE BETON

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social et de liquidation:
Lieu-dit Diceppu
20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO
453699308 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour.

Monsieur André POBEDENNY, demeurant Lieu-dit Ceppu 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Diceppu - 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur

**CHANGEMENT
GERANT - PRÉSIDENT
DIRECTEUR GENERAL**

N° 81

**SCP A. GRIMALDI
& JY. GRIMALDI**
2 rue Chanoine Colombani
20200 BASTIA

MODIFICATION GÉRANT

Aux termes d'un acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI le 7 novembre 2019 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 15 novembre 2019, réf : 2019N0545 a été constatée la nomination en qualité de Monsieur Cyril LEGGIO en remplacement de Monsieur Serge FAZZINI.

Pour avis
Le notaire

N° 82

RUNDINELLA

Société Civile
Au capital de 49.924 €
Siège social : Lieu-dit Tramarcia
Route d'Ajaccio, 20260 Calvi
409 802 840 R.C.S. Bastia

Par décision unanime du 17/12/2019, les associés ont nommé Jean-Michel Ferrandi (Route d'Ajaccio - L'Accellucia - 20260 Calvi), gérant en remplacement de Marie-France Ferrandi, démissionnaire.

N° 83

PIVOINE AVOCATS
CHRISTIANE BETTON

TATA ANGELE

SAS au capital de 10000 euros
Siège social : Route de la Plage
Vico, 20118 Sagone
838 753 499 RCS d'Ajaccio

L'AG du 10/12/2019 a nommé en qualité de président M. DUPRET Cyril, demeurant 46 chemin de la Corniche, 38200 Vienne en remplacement de M. DUMONT Denis, à compter du 10/12/2019. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 84

E-GESTION

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 2000 €uros
Siège social : Le Ricanto
20090 Ajaccio (Corse du Sud)
R.C.S. Ajaccio 792 759 359

Suivant décision de l'associé unique en date du 12 décembre 2019, Monsieur Eric FASOLO demeurant à MEZZAVIA [20167] - Chemin d'Acqualonga - est nommé Gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2020 en remplacement de Monsieur Jean-Philippe de Peretti.

Pour avis, Le Gérant.

N° 85

KYNOS

S.C.M AU CAPITAL DE 1.372 €
Lieu-Dit Vigna Majo
Rond-Point du Casino
20110 PROPRIANO
429 848 575 RCS AJACCIO

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 10 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

- Procéder à la démission d'un co-gérant : A compter de ce jour, a démissionné : Madame BARANOVITCH Sandrine, mariée à Monsieur MARANINCHI Nicolas, Née le 26 avril 1979 à ROANNES [42], demeurant : Lieu-dit PELLONE - 20110 VIGGIANELLO

L'article 14 des statuts est modifié en conséquence.

Deux exemplaires du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion.

N° 86

INVEST B&B & CO

SARL au capital de 500 €.
Siège social : ZI Murtone
Lots 6 et 7, 20137 Porto-Vecchio
Rcs 832 783 138 Ajaccio

L'AGE du 31/10/2019 a nommé gérant : Mme CIOBANELU LIDIA CARMEN, rue Buzias, N° 14, M27, 200411 CRAIOVA DOLJ [ROUMANIE] en remplacement de M DJOGHBALA HOCINE, à compter du 01/11/2019. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 87

L'ENTOURLOUPE

SASU au capital de 400,00euros
Residence Cours Imperial - Bât. 2
Rue Francois Pietri
20090 Ajaccio

Par décisions du président à la date du 16 décembre 2019, il a été pris acte de la nomination directeur général Mlle Bouziane Nadia, demeurant Provence Logis bâtiment Q avenue Maréchal Juin Les Salines 20090 AJACCIO à compter du 16 décembre 2019.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

FIN DE GARANTIE

N° 88

FIN DE GARANTIE

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité MYAH - Rés. Santa Lina Le MARINEL B Route des SANGUINAIRES - 20000 AJACCIO - immatriculée au RCS 809 563 364, pour son activité de :

- PRESTATIONS TOURISTIQUES depuis le 29 /11/2016

après de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

Bien entendu, la garantie reste acquise sans discontinuité au profit de l'entité MYAH pour les activités de :

- TRANSACTION IMMOBILIERE
- GESTION IMMOBILIERE



EXTRAITS DE JUGEMENTS

N° 89

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
Faria Torres Miquel Paulo
9, Quai Neuf
Villa La Nomade
20260 Calvi

Activité : Travaux de peinture extérieure
RM : N° 811 062 330 (314.15.2B)
Date de cessation des paiements : 18/11/2019

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 90

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Sauvegarde de :
Rugani Promotion [SARL]
Lieu-dit Costa
20232 Oletta

Activité : Marchands de biens immobiliers
RCS Bastia : B/493 055 974, 2006 B 451
A fixé la durée de ce plan à 10 ans
Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL AJ UP
[Me Christophe DOLLEY]
44, rue Gigant
44100 Nantes

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 91

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

AJP Services Nettoyages [SARL]
Lieu-dit Casatorra Lot n° 4
Rond Point de Ceppe
20620 Biguglia

Activité : Lavage - Lustrage - Nettoyage de véhicules automobiles et camions
RCS Bastia : B 838 588 713, 2018 B 222

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 92

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Le Rond-Point [SARL]
Lieu-dit Lustincone
20253 Patrimonio

Activité : Restaurant [Grande restauration]
RCS Bastia : B 524 054 806, 2010 B 344

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 93

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

DBG Corse [SARL]
Résidence Les Palmiers
Folelli

20213 Penta di Casinca
Activité : Débosselage sans peinture - Suppression de rayures et griffures sur véhicules
RCS Bastia : B 795 130 822, 2013 B 419

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 94

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Isoplac 2B [SARL]
196, Impasse des Cistes - RN 193
Lieu-dit Valrose
20290 Borgo

Activité : Tous types d'isolation intérieure et extérieure...
RCS Bastia : B 808 071 302, 2014 B 641
Date de cessation des paiements : 18/11/2019

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 95

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SAS L'Orient Express Transports Express [SAS]
Frassiccia
RN 200 - Lieu-dit
20251 Giuncaggio

Activité : Transport public routier de marchandises
RCS Bastia : B 804 904 563, 2014 B 526

Date de cessation des paiements : 29/11/2019

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 96

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Savéria [SAS]
11, rue du pontetto
Quai Sud
Vieux Port "Bar chez Pigalle"
20200 Bastia

Activité : Débit de boissons - restauration rapide
RCS Bastia : B/812 620 839, 2015 B 399
A fixé la durée de ce plan à 10 ans
Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ
[Me Bernard ROUSSEL]
17, Boulevard Paoli
CS 0002
20200 Bastia Cedex 9

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 97

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de :

Albertini Eric Jean
Né le 11/08/1988 à Bastia
[Haute-Corse]
Domicilié : 19, Chemin des Oliviers
20200 Bastia

Non inscrit au RCS de Bastia
Gérant de la SARL AUTO*P IMPORT
Mandataire Automobile
3, rue Saint François - 20200 Bastia
RCS Bastia : B 749 978 110 - 2012 B 114

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova,
Greffier.

N° 98

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

SAS La Villa Michel [SAS]
RT 20 - [RN 193]
20250 Santo Pietro di Venaco

Activité : Restauration - Traiteur
RCS Bastia : B 838 588 713, 2018 B 222

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 99

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

C.R.M.V [SARL]
Place à Vigna Carrughju Pascale Paoli
Moriani Plage
20230 San Nicolaio

Activité : restauration traditionnelle...
RCS Bastia : B 820 102 523, 2016 B 331
Date de cessation des paiements : 19/11/2019

Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 100

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Liquidation Judiciaire Simplifiée
T.L5 Santini Elec [SARL]
Lieu-dit Casamozza
202290 Lucciana
RCS Bastia B 810 764 720, 2015 B 194

DEPÔT DE L'ETAT DES CREANCES ET DU PROJET DE REPARTITION

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Liquidateur a déposé au Greffe le 16/12/2019, l'Etat des Créances complété par le projet de répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens.

Les réclamations sont formées devant Monsieur le Juge Commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

Pour extrait,
SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a ordonné la rectification de l'Erreur matérielle affectant la date de cessation des paiements du jugement du 05/11/2019 N° RG 2019003047 ayant prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Esthetic Dépil (SAS)
14, Avenue Emile Sari
20200 Bastia

Activité : Entretien corporel - Soins du corps

RCS Bastia : B 799 957 634, 2014 B 40

Rédaction initiale :

Fixe provisoirement la date de cessation des paiements au 23/03/2019

Nouvelle Rédaction rectifiée :

Fixe provisoirement la date de cessation des paiements au 23/09/2019

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

**EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AJACCIO**

EXTRAIT DE JUGEMENT

Par jugement en date du 25/11/2019 le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a arrêté le Plan de Redressement - L631-19 et L626-1 et L626-9, à l'égard de :

Formation Corse Méditerranéenne SAS
Route de Bonifacio,
RN 198 - 20137 Porto Vecchio

Activité : formation initiale, formation obligatoire et continue, sanitaire en matière de formation d'adultes dans tous les secteurs d'activité, contrôle de vérification périodique des engins matériels et bâtiments

RCS Ajaccio : 798 633 327 [2013/B/563]
Immatriculation secondaire RCS Bastia 798 633 327 [2015/B/137] Barchetta, 20290 Volpajola

Commissaire à l'exécution du plan : Me Jean-Pierre Celeri demeurant à Ajaccio [20000] 22, cours Napoléon.

**DEMISSIONS
GERANTS**



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier**

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE du 23/12/2019, les associés de la société «ATELIER SD», SAS au capital de 2 000 € dont le siège est Résidence U Centru, Commune de Zonza, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS Ajaccio 848 568 648] ont pris acte de la démission de Monsieur Daoued SA-GHIR de ses fonctions de Directeur Général à compter du 23/12/2019. Il n'a pas été procédé à son remplacement. L'article 42 des statuts a été modifié. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

PHARMACIE DE LA POSTE

**Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 20000,00€
Siège social à AJACCIO
11 Cours Napoléon
RCS d'AJACCIO 790 387 492**

DEMISSION DU GERANT

Aux termes de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 04 décembre 2019 l'associé unique a pris note de la démission de son poste de co-gérante de Madame Jeanne CASTELLANI épouse LECA demeurant à AJACCIO [20000] Diamant 1 Place de Gaulle et ce à compter du 04 décembre 2019. Madame Emilie LECA épouse GALIANI demeurant à AJACCIO [20000] 7 Boulevard Fred SCAMARONI reste gérante. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence. Les formalités seront effectuées au RCS d'AJACCIO .

**Pour Avis,
La Gérance**

**DERNIERES
MINUTES**

PERRINO BTP

**Société par Actions Simplifiée
Au capital : 10.000 euros
Siège social :
Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres -
20000 AJACCIO
SIREN 497 913 426 R.C.S Ajaccio**

**AUGMENTATION
DE CAPITAL**

Suivant décisions unanimes du 29/12/2019, les associés de la SAS PERRINO BTP, au capital de 10 000 €, sis à AJACCIO [20000] - Résidence Parc Impérial - Le Trianon - Route des Cèdres immatriculée au RCS AJACCIO 497 913 426, ont décidé d'augmenter le capital social en numéraire pour le porter de 10.000 € à 1.310.000 € et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

**Pour avis,
le Président**

**AMPUGNANI PRODUCTION
D'ENERGIE**

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 €
Siège :
Village San Gavino d'Ampugnani
20213 SAN GAVINO D'AMPUGNANI
520 536 913 RCS de BASTIA**

Par décision de l'AGE du 20/12/2019, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. PERI Ange-pierre village san gavino d'ampugnani 20213 SAN GAVINO D AMPUGNANI, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 23/12/2019. Radiation au RCS de BASTIA.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES CONJOINTES

COMMUNE DE BASTIA

**RENOVATION-EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DEFENDINI
EN VUE DE REALISER UN RESTAURANT SCOLAIRE ET DE REDISTRIBUER
LES ESPACES PEDAGOGIQUES ET PERI-SCOLAIRES
(PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE BASTIA)**

1ère Parution,
DUREE DES ENQUETES [arrêté préfectoral DDTM/SJC/N° 542 du 20 décembre 2019] :

Pendant 15 jours consécutifs, du mardi 21 janvier 2020 au mardi 4 février 2020 inclus, se dérouleront sur la commune de Bastia :

- l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de rénovation-extension du groupe scolaire DEFENDINI, situé sur la commune de Bastia, en vue de réaliser un restaurant scolaire, et de redistribuer les espaces pédagogiques et péri-scolaires,

- l'enquête parcellaire en vue de délimiter la parcelle à acquérir et établir l'identité de ses propriétaires.

SIEGE DES ENQUETES ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS : Mairie de Bastia.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur les registres d'enquêtes ou les adresser par correspondance, pendant la durée des enquêtes, au commissaire enquêteur en mairie de Bastia ou au maire pour y être annexées.

Le public pourra également communiquer ses observations, par voie électronique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer [DDTM]

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr]

avant la fin du délai d'enquêtes publiques.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Madame Christine SOUARES, Attachée d'Administration [ER], commissaire enquêteur, sera présente pour recevoir les observations du public en mairie de Bastia selon les modalités suivantes :

- mardi 21 janvier 2020 de 14 H à 17 H
- mardi 28 janvier 2020 de 14 H à 17 H
- mardi 04 février 2020 de 14 H à 17 H

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du Maire de Bastia [téléphone : 04 95 55 96 20].

A l'expiration des enquêtes, copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue pendant un an à la disposition du public en mairie de Bastia ainsi qu'à la DDTM - Service Juridique et Coordination, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

A J O

Société Civile

**Au capital de 2.000 Euros
Siège social :**

**Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 AJACCIO
RCS : Ajaccio 822 978 284**

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 13 novembre 2019, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation. Elle a nommé monsieur Antony PERRINO aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

**Le Gérant,
Antony PERRINO**

REALIA

**Société à responsabilité limitée
au capital de 9 500 euros
Siège social : Levole
20221 CERVIONE
749 808 739 RCS BASTIA**

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée REALIA a décidé de transférer le siège social du Levole, 20221 CERVIONE à l'adresse suivante : Alistro, RT 10, 20230 SAN GIULIANO à compter du 01er/09/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance



DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI DAGUERRE-NUITS.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 1000 euros. Siège social : 37 Rue DU 18 DECEMBRE, 21700 NUITS SAINT GEORGES. 539 538 868 RCS DIJON. Aux termes de l'AGE en date du 12 décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12 décembre 2019. Monsieur Christian JACQUARD, demeurant 37 rue du 18 décembre 21700 Nuits St Georges a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis

DERNIERES MINUTES

N° 111

SOCIETE AJACCIENNE DES GRANDS MAGASINS - S.A.G.M.

SA au capital de 1 134 600 euros
Siège social : Chemin du Finosello
20000 AJACCIO
315 908 988 RCS AJACCIO

Suivant délibération du Conseil d'Administration du 18.11.2019 : - M. Jean-Claude TORRE a été nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société, en remplacement de Monsieur Jean-Toussaint TORRE, démissionnaire, - M. Jean-François BARTOLI a été nommé en qualité de Directeur Général délégué en remplacement de M. Jean-Claude TORRE, démissionnaire.



N° 112

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 décembre 2019, à SOUHEY. Dénomination : LA MAISON DE SOUHEY. Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée. Siège social : 1 Rue Principale, Champs de Saucy, 21140 Souhey. Objet : exploitation salle de fête, piscine, gîte, chambre d'hôte, centre équestre. Durée de la société : 99 années(s). Capital social fixe : 30000 euros Gérant : Monsieur Michel KEYMEULEN, demeurant 1 Rue Principale, Champs de Saucy, 21140 Souhey La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

RENOUVELLEMENT & NOMINATION COMMISSAIRES AUX COMPTES

N° 114

AIR CORSICA

**Société Anonyme d'Economie Mixte à Directoire
et Conseil de Surveillance**
Au capital de 15.015.520 €

Siège social : Aéroport Napoléon-Bonaparte 20186 Ajaccio Cedex 2
RCS : B 349 638 395

RENOUVELLEMENT NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux termes d'une délibération en date du 12 décembre 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a :

- renouvelé le mandat de Monsieur Marc ROMEI, demeurant Résidence Alzo di Sole - BTF - 20189 AJACCIO CEDEX 2, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

- nommé Monsieur Albert FERETTI, demeurant rue Paul Colonna d'Istria - Immeuble l'Arc en ciel - 20090 AJACCIO en remplacement de Monsieur André FONTANA demeurant Centre Europa - Route de l'aéroport - 20290 LUCCIANA

Ces nominations sont faites pour une période de six ans, soit à jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2025.

Pour avis,
Le Président du Directoire.

AVIS DE SAISINES

N° 115



SCP MAMELLI Notaires

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1

Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 mai 2004.

Mademoiselle Antoinette, RENUCCI née à SORIO [20246], le 23 octobre 1924, décédée à SORIO [20246] le 3 Novembre 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire le 16 décembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession savoir : Maître Vannina MAMELLI, notaire à SAINT FLORENT référence CRPCEN : 20040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour inscription,
le Notaire.

N° 116



Maître Sylvie MICHELI Notaire

ZI Migliacciario
20243 Prunelli Di Fiumorbo
Tel : 04-95-56-53-00
e-mail :
grimaldi-micheli@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1

Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 novembre 2016.

Madame Marie Vincente Jeanne BAT-TESTI, en son vivant sans profession, demeurant à GHISONACCIA [20240] Ghisonaccia Gare, célibataire, née à ROSPIGLIANI [20240], le 4 décembre 1925, décédée à BASTIA [20200], le 20 novembre 2017, a consenti un legs universel, suivant testament olographe en date du 14 janvier 1994.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243], suivant procès-verbal d'ouverture et de description du testament en date du 20 décembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire universel seront formées auprès de Me Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] charge du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie figurée de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis unique,
Me Sylvie MICHELI.

AVIS RECTIFICATIF

N° 117

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°113, parue dans ce même journal du 20/12/2019 - N°6800, concernant le transfert de siège de la SAS CORSE AMENAGEMENT.

Il fallait lire : Les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du 02 décembre 2019.

Et non : A compter de 02 octobre 2019, comme cité par erreur.
Le reste sans changement.

PROCHAINE PARUTION

ICN - 03/01/2020 & 10/01/2020

N° 6802 - 6803

Délai mardi 7 janvier 2020 à 16 heures

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

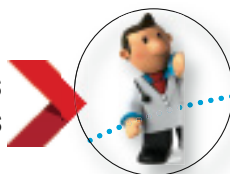
www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers



Réunions,
colloques,
meetings

Assemblées générales, conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,
recrutements,
concours



**SERVICE
GRATUIT**

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, JE ME RENDS SUR www.icn.corsica/publier-une-info

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR
AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Dans le souci de maintenir le service de qualité
que nous assurons pour les annonces
qui nous sont confiées, **nous nous vous rappelons que** c'est désormais
le mardi avant 16 heures impératives
que nous devons recevoir vos annonces.

Merci de veiller tout particulièrement à vos insertions
avec devis préalables ou conditions particulières...

Pour joindre Albert Tapiero au service annonces judiciaires et légales

tél. 04 95 32 89 92 – mail: al-informateurcorse@orange.fr

et Bernadette Benazzi à notre secrétariat-comptabilité

tél. 04 95 32 04 40 – mail: gestion@corsicapress-editions.fr

PRÉVENTION

APPEL D'AIR FRAIS



Sauf à travailler au grand air et à privilégier des modes de déplacement tels que la marche ou le vélo, la majorité d'entre nous passe l'essentiel de son temps en espace clos [bureau, logement, véhicule] où l'air n'est pas toujours de meilleure qualité que l'air extérieur. De nombreux polluants peuvent en effet s'y trouver voire s'y concentrer. Il peut s'agir de composés naturels (pollens, moisissures, acariens, mais aussi, dans une région granitique telle que la Corse, radon) ou de polluants issus de l'activité humaine provenant de l'extérieur (émanation de CO2 des cheminées de bateaux, pratiques agricoles...). Mais ils peuvent également émaner des matériaux de construction et du mobilier qui nous entoure ou encore des pratiques quotidiennes, du tabagisme à la cuisine en passant par l'usage de certains produits ménagers ou insecticides. L'AUE, l'Ademe et l'ARS*, en collaboration avec l'Union régionale de la mutualité française de Corse, Qualitair et la Ligue contre le cancer de Corse-du-Sud, ont entrepris d'informer et sensibiliser le grand public à la qualité de l'air intérieur, avec le lancement d'une campagne de communication incitant à favoriser la ventilation et l'aération des logements. L'amélioration de la qualité de l'air intérieur est du reste inscrite dans les priorités du Plan régional santé environnement pour la Corse (PRSE). Ironie du calendrier, au lendemain de la présentation de cette campagne, Qualitair Corse émettait un bulletin d'information sur une dégradation à venir de la qualité de l'air ambiant du fait de poussières sahariennes présentant un risque pour la santé, notamment des personnes sensibles et vulnérables. Il y a, effectivement, précisent les promoteurs de cette campagne, des situations particulières, plus ou moins exceptionnelles dans lesquelles, l'air extérieur est de qualité médiocre, voire plus dégradé que l'air intérieur, «*mais celles-ci sont largement minoritaires et relèvent d'une gestion ciblée*» et «*si améliorer l'aération d'un logement ne garantit pas de façon absolue, l'absence de polluant dans le logement, cette mesure permet de réduire, pour une grande majorité des cas, la concentration des polluants de l'air intérieur*». La communication en faveur de l'aération des logements n'est cela dit qu'un des volets d'une stratégie qui vise, entre autres, à connaître et mesurer la qualité de l'air intérieur en Corse ou encore à l'intégrer dans les politiques publiques en faisant par exemple en sorte de faire évoluer les décisions publiques d'aménagement ou d'achat afin qu'elles prennent mieux en compte cette question. ■ AN

*Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

SANTÉ/AJACCIO

LE CH DE CASTELLUCCIO MODIFIE SON UNITÉ DMTC

L'Agence régionale de santé (ARS) de Corse a validé début décembre 2019 le projet de transformation de l'unité «déficients mentaux avec troubles du comportement» (DMTC) du Centre hospitalier de Castelluccio, à Ajaccio. Il s'agit d'un service d'accueil du pôle de psychiatrie adulte offrant une capacité de 15 lits, dont une chambre d'apaisement, accueillant des patients atteints d'encéphalopathie, d'autisme, de trisomie 21, de troubles psychotiques, etc. Le projet en vue de sa restructuration repose sur une série de constats. D'abord, le besoin d'un accompagnement spécifique et renforcé, pour les personnes handicapées en situation de crise et/ou présentant une comorbidité importante. Puis le besoin de pouvoir anticiper et gérer des situations de crise afin d'éviter les hospitalisations ou les ruptures de parcours. Enfin, le besoin d'une structure adaptée pour les personnes handicapées présentant des troubles sévères du comportement et nécessitant des modalités d'accompagnement renforcées. La transformation du DMTC a donc donné lieu à la création d'une équipe mobile d'intervention (EMI), d'une unité sanitaire d'accueil temporaire et de crise (USATC) et d'une maison d'accueil spécialisé (MAS). L'EMI est destinée à prendre en charge des personnes en situation de crise présentant un handicap avec des troubles du comportement et sa mobilité facilitera des liaisons entre les différents partenaires sociaux, les familles et institutions. Ses missions se déclineront en actions de prévention, d'évaluation, d'apaisement, d'accompagnement et de réinsertion, la visée prioritaire étant de rechercher des solutions alternatives à l'hospitalisation psychiatrique. L'USATC doit permettre un accueil programmé et temporaire pour des personnes en situation de crise. La MAS, dédiée aux «cas complexes» pourra accueillir 8 adultes en situation de polyhandicap (moteur, psychique, déficience) atteints d'autisme ou de troubles envahissants du développement. Un projet personnalisé d'accompagnement adapté sera proposé pour tous les résidents. Ce projet sera déployé dans les deux années à venir avec le soutien financier de l'ARS. ■ AN

Les chiffres de la semaine

71%

des Français disent déposer leurs ampoules en points de collecte, magasins ou déchèteries selon une étude ecosystem réalisée au dernier trimestre 2019. Mais 16% les jettent dans un bac de tri inapproprié et 13% utilisent des solutions ne permettant pas de les dépolluer et les recycler.

Les chiffres de la semaine

3

M€, c'est, a indiqué le Syvadec, le surcoût induit par les mesures mises en œuvre pour pallier le blocage du site d'enfouissement des déchets de Viggianello, dans l'hypothèse où ce blocage se prolongerait jusqu'à la fin 2019. S'il devait persister en janvier 2020, la facture s'alourdirait de 2,4 M€

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

41,5%

de taux de tri entre janvier et septembre 2019 pour la Communauté d'agglomération de Bastia, contre 28,5% pour la Communauté d'agglomération du pays d'Ajaccio. Le meilleur taux de tri est celui de la Communauté de communes de Calvi-Balagne: 48,1%. [source Syvadec - © Syvadec 2019]

E4U

UNE ÉDUCATION EN LIEN AVEC L'AVANCÉE DU MONDE



*Jean Luc Muracciole pédagogue et Bettino Ludwig Trovato dirigent la société e4u (Education For You).
Objectif: créer des instituts, dont un à Ajaccio, qui ont pour ambition de mettre au cœur des programmes les dernières avancées scientifiques, technologiques ou encore culturelles.*



Photos Christophe Giudicelli

Pouvez-vous nous présenter e4u, (Education For You)?

JEAN LUC MURACCIOLE: C'est une société d'éducation qui a 8 ans d'existence et 30 ans d'expérience. En 1981, un recteur me demande de m'occuper de 80 jeunes de troisième à la terminale en très grandes difficultés, qui ne pouvaient pas aller sur le marché du travail car il y avait trop de chômeurs et qui ne pouvaient pas non plus continuer leurs études. Certains avaient des problèmes avec la justice. Il a fallu repenser tous les contenus pour qu'ils aient une deuxième chance. Cela a plutôt bien marché puisque ça a duré 20 ans. Nous avons reçu de nombreux ministres et la presse internationale. Ce qui nous a permis d'avoir une audience. Suite à cela de nombreux prix Nobel, artistes, écrivains, nous ont contactés et nous ont dit «je viens donner une Master class chez vous gratuitement». C'est devenu une classe un peu pilote où même des personnes qui n'étaient pas en échec venaient. En 2000, j'ai démissionné parce que nous fonctionnions comme le secteur privé au sein de l'Éducation nationale. On devait trouver l'argent nous-même, donc j'ai arrêté. Je voulais que le contenu qu'on avait repensé soit sur un site. Canal + nous a financés et on présentait ça dans l'émission *On aura tout lu*. C'est parti comme ça. Un jour on présentait un programme d'éducation chez Apple et Bernard Lama, le joueur de foot, est venu nous voir et nous a dit qu'il voulait monter une école de foot au Sénégal, mais plus portée sur l'éducation que le football. On devait rester une semaine au Sénégal, nous sommes restés cinq ans et nous avons créé un institut.

BETTINO LUDWIG TROVATO: e4u est née du constat que finalement, avec l'expérience de JLM dans l'éducation nationale, nous sommes en fait en train de combler un manque. Autant créer notre structure, e4u repose sur cette expérience. Aujourd'hui on crée des instituts, avec ce lien qui est fait entre l'éducatif et le culturel.

Quels sont les manquements au sein de l'Éducation Nationale?

JLM: Aujourd'hui le système scolaire ne peut plus suivre l'avancée de la société. Les savoirs scolaires ne suffisent plus. Quand vous arrivez en terminale, les acteurs sociaux vous disent: «C'est bien, le jeune arrive mais il faut tout lui apprendre». La raison est simple, c'est que les avancées qui font que le monde est tout le temps en

mouvement se trouvent à l'extérieur de l'Éducation nationale. Aujourd'hui, il faut que ceux qui font fonctionner une société sur le plan économique amènent tous les savoirs dans l'école. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Quand vous voyez des tissus connectés chez Adidas, cette technologie-là, ne rentre jamais à l'école. Avant c'était l'armée qui avait les nouvelles technologies. On disait «secret défense» et c'est normal. Aujourd'hui il faut que ces entreprises amènent une partie de ce savoir dans le système scolaire, pour que les jeunes aient des savoirs en temps réel et pas des savoirs déjà anciens. En Afrique, vous avez des manuels scolaires qui sont complètement décalés. En France, les manuels scolaires n'ont pas vingt ans d'âge mais quatre ans de décalage. En quatre ans, on voit tout ce qui se fait dehors. Aujourd'hui sur notre structure de Reims nous avons 150 entreprises.

C'est facile de convaincre les entreprises de partager leurs savoirs?

JLM: Oui, nous n'avons jamais eu de refus. On s'aperçoit que les gens ont envie de partager, sauf qu'on ne leur demande pas. Peut-être, il y a aussi ce que l'on met en échange comme les formations à mettre en place ou le réseau de personnalités que l'on a pu tisser en trente ans. Mais nous ne sommes pas des porteurs d'affaires. Si les entreprises veulent par exemple des viticulteurs corses, c'est sous la forme d'une master class. On ne veut pas entendre parler de business. Et c'est ça l'idée, l'école doit être au centre de notre société. C'est un véritable acteur culturel, social et économique. Aujourd'hui la plupart des États mettent très peu d'argent, sauf les pays scandinaves, sur le système scolaire ou la formation des enseignants. Un jeune qui va travailler six mois dans une grande société où l'on fait de la physique, il en saura plus qu'un professeur de physique en trois ans de formation. Aujourd'hui pour faire ça, il faudrait acheter du matériel, construire des réseaux. De nos jours l'école ne peut plus faire ça.

BLT: On s'est également aperçu que la démarche est plus difficile à mettre en place au sein de l'éducation nationale que dans les entreprises. Sauf en Corse où nous avons constaté que ce sont des choses qui se font déjà. On a l'impression que l'on accepte mieux les entreprises.



BETTINO LUDWIG TROVATO

Diplômé du Conservatoire Libre du Cinéma Français (CLCF) et auteur de nombreux documentaires sur l'art, la littérature et la danse contemporaine. Réalisateur de l'émission *Drôle de Planète* diffusée sur France 2, il reçoit le prix Hubert Curien (alors Ministre de la Recherche) de la meilleure émission scientifique pour enfants. Co-fondateur de e4u dont il est le président, il prépare la mise en place sur le web de la télévision pédagogique e4u TV.



JEAN LUC MURACCIOLE

Pédagogue, le rectorat de l'Académie de Reims lui propose de prendre en charge des exclus du système éducatif. C'est alors le début de l'expérience Clivage qui, pendant une décennie, sera la structure éducative la plus médiatisée tant sur le plan national qu'international – des universitaires américains lui consacreront des thèses de doctorat.

Il met en place la démarche éducative de l'Institut Diambars au Sénégal, qui sera classée pilote par l'Unesco. Depuis 2011, il co-dirige avec Bettino Trovato, e4u et développe des programmes d'éducation et de formation qui sont aussi des écosystèmes de développement social et économique à l'échelle de villes ou de régions et préfigurent d'un nouvel environnement scolaire inscrit dans le XXI^e siècle.

Vous ciblez quels types d'entreprise?

JLM: Celles où il y a des valeurs humaines et éthiques. Ça nous est déjà arrivé de dire à certaines entreprises de partir. Pour nous, c'est très important.

A quoi ressemblent vos instituts?

JLM: Ils vont de la seconde à la terminale. Les cours sont remplacés par les dix enjeux du XXI^e siècle comme l'environnement, l'agriculture, le sport, la technologie, la santé, l'écrit, l'image ou encore le monde. Il va y avoir trois instituts, installés à Reims, Casablanca et en 2021 on va en ouvrir un à Ajaccio.

Ce sont des écoles privées dans lesquelles pour 4 élèves payants, il y a un élève boursier. Cela permet de prendre un jeune dont les parents n'ont pas les moyens. Les cours vont être dispensés de cette manière, un tiers du temps avec des enseignants sur place, un tiers en Master class et le dernier tiers en visioconférence. Les cours sont bilingues, français anglais.

Quand des personnalités viennent, nous faisons ce que nous avons fait pendant 25 ans à Reims. On dit aux étudiants d'organiser une rencontre avec la population dans les bars en dehors de l'école. On accueillait 5000 personnes par an lors de ces rencontres.

À qui s'adressent ces instituts?

JLM: Ils ont une vocation internationale. Casablanca a une vocation sur le continent africain, celui de Reims en Europe du Nord et de l'Est et celui d'Ajaccio a une vocation méditerranéenne. Des jeunes viendront de tous les pays. On va commencer avec 120 élèves sur chaque institut. On invitera aussi des agents du service public à venir participer mais également des habitants de la ville.

On va installer chez certains commerçants des écrans tactiles pour diffuser les conférences. On va mettre la culture dans la ville.

De quelle manière sont construits vos programmes d'éducation?

JLM: Avec les 386 personnalités qui sont pour la plupart des personnes qui font la pensée dans le monde d'aujourd'hui. Par exemple, un cours de philosophie sera dispensé par Mathew Crowford ou alors vous avez un mathématicien qui va venir vous parler de la vitesse en cours de physique et on va l'aborder par le sport. À partir de là, on traverse toutes les matières. C'est la transversalité des savoirs. Aujourd'hui, on enseigne des savoirs disjoints alors que le monde ne fonctionne pas de cette manière. À chaque fois on s'appuie sur une personnalité reconnue dans sa spécialité.

Comment les matières indispensables comme le français, les mathématiques sont-elles enseignées?

JLM: On les met dans notre programme. Là où l'Éducation nationale

n'enseigne par exemple que la vitesse dans le cours de physique, nous on va enseigner la vitesse dans le monde. Les jeunes qui arriveront en terminale auront à minima les mêmes connaissances que ceux qui passent le baccalauréat dans le système classique mais je pense avec une ouverture beaucoup plus grande.

De quelle manière se fait l'évaluation des compétences?

JLM: Nous ne sommes pas sur un système de notation mais d'évaluation. On reprend un peu ce qu'il se fait à Sciences Po. L'élève connaît sa note mais pas celle des autres. C'est plus un système d'évaluation dans le sens où pratiquement tout se fait ensemble. Si demain je vous explique quelque chose que vous n'avez pas compris, cela ne servirait à rien de faire une interrogation. Cela veut dire former des enseignants qui travaillent sur d'autres relations, qui comprennent que cela passe aussi par les connaissances de l'élève. Avec des enseignants qui sont dans l'écoute permanente.

Comment former les enseignants?

JLM: Nous allons les former et dans l'équipe certains ne seront pas forcément des enseignants. Avec mon expérience, je me suis aperçu que c'est très difficile si l'enseignant ne s'intéresse qu'à sa matière. C'est moins intéressant pour nous.

BLT: C'est la liberté que permet le privé, pouvoir choisir les personnes pour leurs compétences. C'est très important. L'ouverture de ces instituts vient déjà d'une expérience. L'idée d'E4u, c'était de créer des savoirs à partir par exemple du football, de la géographie, du cinéma. À partir de cela on crée des instituts différents avec une pédagogie et une façon d'intégrer les expériences extérieures d'une autre manière.

De quelle façon les élèves obtiennent-ils leurs diplômes?

JLM: Ils passent les diplômes nationaux comme s'ils étaient au Cned [Centre national d'enseignement à distance] en candidat libre.

On peut dire que votre démarche s'inscrit dans ce mouvement actuel d'éducation alternative?

JLM: On a un ministre actuel qui tire à boulets rouges sur les pédagogues. On a fait des choses qui sont devenues pilotes. Aujourd'hui on a vraiment envie d'essayer d'être dans le mouvement. C'est de dire comment les enseignants sont capables de bouger leurs savoirs en temps réel. Ce n'est pas évident. Avant, une information vous arrivait avec deux jours de retard, maintenant elle vous arrive avec presque une heure d'avance. Comment fait-on pour bouger des savoirs qui deviennent caducs? Quand les hommes sont allés sur la Lune, ça a pris onze ans pour rentrer dans l'éducation nationale alors que cela a changé même la géostratégie mondiale. ■

« LA CULTURE ET L'ART, C'EST UN DROIT »



Marie éternelle consolation est une comédie sociale. Le social est une thématique récurrente dans votre travail. C'est important pour vous ?

Ce sont les gens qui nous passionnent. Comment faire du théâtre sans s'intéresser aux personnes ? C'est possible, on peut s'intéresser seulement à l'œuvre, mais nous pensons que le théâtre est un lieu d'échanges et de débats. C'est être proche du peuple, même si c'est un mot galvaudé aujourd'hui, de toutes sortes de personnes et pas seulement celles en difficulté, mais aussi des jeunes, des personnes âgées, des travailleurs.

Comment voyez-vous la place de la Fabrique de théâtre en Corse ?

Je crois que c'est un endroit unique à Bastia, une chance pour Bastia et la Corse. C'est un lieu qui est géré par une compagnie. En 1991, nous avons pris un hangar pour le transformer en théâtre et développer notre travail. Ce n'était pas une mince aventure. Il a fallu convaincre les politiques de l'utilité d'un lieu pour que des créateurs puissent travailler. En 1991, la Corse n'était pas assez riche en matière d'équipements, je ne sais pas d'ailleurs si c'est le cas aujourd'hui. Je vois qu'il y a de plus en plus de jeunes compagnies qui font du théâtre mais qui n'ont pas forcément les lieux adaptés. On voit la Fabrique de théâtre comme une richesse. Nous faisons des propositions artistiques rares. Les spectacles que nous amenons d'Europe et du monde entier tournent dans les plus grands lieux, dans les plus grands festivals et nous avons cette chance d'être dans des réseaux qui nous permettent d'attirer des grands noms ici avec des coûts qui sont supportables.



C'est un pari risqué d'ouvrir un lieu comme la Fabrique de Théâtre ?

Nous n'y avons jamais pensé. La programmation européenne est là depuis 13 ans et le public suit. Il y a des personnes qui viennent de Balagne et d'Ajaccio pour voir ces spectacles car ils ne passent qu'ici. Ce n'est pas tant un pari mais plutôt un combat quotidien pour continuer à convaincre nos financeurs institutionnels



Début décembre, à Bastia, la compagnie Théâtre Alibi présentait sa nouvelle création, Marie éternelle consolation, d'Arne Sierens. François Bergoin, metteur en scène et co-directeur artistique de la Fabrique de théâtre revient sur le travail qu'il mène depuis 35 ans avec Catherine Graziani, et sur leur vision du théâtre en Corse.

Des propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

et pour fidéliser le public et les jeunes spectateurs qui peuvent être réticents au théâtre. En cause, la façon rébarbative de l'étudier au lycée. Nous sommes aussi dans une époque de l'image, de la rapidité. En tout cas, ce qui nous intéresse, c'est de voir que quand les jeunes viennent ici, il se passe quelque chose.

Comment attirer un nouveau public, outre que celui des initiés?

Ce n'est pas forcément le cas pour nous. C'est peut-être aussi parce que nous faisons des ateliers avec des personnes de 18 à 90 ans qui viennent de quartiers populaires ou non. Si on voulait vraiment que la population fréquente les théâtres, il faudrait, comme il existe l'enseignement obligatoire, l'obligation d'aller voir des spectacles. Je pense que si les collégiens et lycéens allaient voir souvent des spectacles, ils viendraient peut-être d'eux même.

Maintenir ce lieu est un combat, selon vous par quoi passe-t-il?

Par faire très attention à l'argent public et faire en sorte que cet argent serve le plus possible à faire. Tenir un lieu coûte de l'argent, il sert à payer des collaborateurs permanents, car ce sont des professionnels, et à payer les équipes. C'est une histoire de gestion, d'énergie et de volonté.

Vous dirigez un lieu et une compagnie de théâtre. Passe-t-on plus de temps à faire de la gestion ou de la création?

C'est quand nous n'avons pas les moyens de nos ambitions. Nous, nous sommes une compagnie de théâtre avec un lieu. Pour un endroit comme le nôtre, il faudrait cinq permanents, un administrateur, une personne à la communication, une à la médiation. Pour l'instant, nous n'avons que deux postes en permanence. Un directeur artistique et une régisseuse principale. Nous avons beaucoup à faire et nous ne sommes pas assez nombreux. Pour être plus nombreux, il faudrait plus d'argent public et cet argent public manque.

Selon des études, la culture rapporterait énormément d'argent, pourtant elle est très peu aidée par rapport à d'autres secteurs...

Quand on regarde les chiffres du ministère de la Culture, on s'aperçoit que 85% du budget concerne Paris et l'Île de France. Il reste 15% pour les régions. Nous sommes d'accord, la Corse possède un statut particulier, mais cela dit quand même quelque chose. Je fais confiance à nos tutelles politiques en Corse pour comprendre notre réalité. Mais je pense qu'ils ne la comprennent pas dans toute sa mesure. Peut-être n'ont-ils pas les moyens eux aussi de leurs ambitions? Peut-être que le conseil exécutif et la Ville de Bastia ont très envie de nous aider bien plus et qu'ils n'en ont pas les moyens et c'est le serpent qui se mord la queue. C'est dommageable pour la jeunesse corse que nous ne puissions pas proposer plus de trois spectacles européens par an. Je trouve ça terrible pour le public. Terrible que l'on ne puisse pas engager trois jeunes qui sortent de l'université de Corse. Si des structures comme la nôtre n'arrivent pas à les embaucher, c'est qu'il y a un truc qui ne fonctionne pas.

Quelles seraient les conséquences si les fonds publics disparaissaient?

Nous le voyons déjà. Nous avons subi une baisse de nos financements depuis 2015. Il y a moins de spectacles à la Fabrique et un emploi a disparu. Si demain on réduit encore les financements publics, eh bien la Fabrique fermera. La compagnie restera, car c'est notre métier de faire du théâtre, mais je ne sais pas comment on fera. Peut-être que nous serions obligés de quitter la Corse. La Fabrique, c'est aussi un lieu d'utilité publique. On peut se dire qu'il y a le théâtre municipal et ça suffit mais ce n'est pas vraiment la même chose. Ce qui fait la différence ici, c'est que c'est géré par une équipe artistique qui est de plain-pied dans le métier avec des réseaux et des relations. C'est aussi un lieu de travail, de création et de recherche.

Cela fait 40 ans que vous êtes dans le milieu. Quelle est votre vision du théâtre insulaire?

Je le trouve riche, florissant. Je trouve qu'il y a beaucoup de belles et jeunes équipes. Ce qui manque à ces jeunes, ce sont des lieux pour s'exprimer. Il y a des constructions prévues mais je trouve catastrophique qu'à l'université où il y a 4 000 étudiants, il n'y ait pas de vrai théâtre. Là encore, si on veut attirer des jeunes vers le spectacle, il faudrait qu'ils puissent en voir bien plus souvent et des choses bien plus importantes que ce qu'on peut leur proposer actuellement.

Comment peut-on développer ce théâtre en Corse?

C'est une volonté politique. Je crois que c'est sur la bonne voie. Je pense qu'il faut plus de moyens et cela passe par des constructions et c'est créateur d'emplois. Ce ne sont pas forcément des coûts insupportables. Ce n'est pas un luxe, la culture et l'art, c'est un droit. La population a droit à avoir accès, à des prix honnêtes, à des spectacles de qualité. Tout le monde ne peut pas se permettre de prendre l'avion pour aller voir des expositions, des spectacles ou encore des festivals

Vous avez joué au festival de théâtre d'Avignon plusieurs fois. Une compagnie corse s'exporte facilement?

C'est un petit peu plus compliqué. Les programmeurs viennent moins nous voir qu'à une certaine période. Ils trouvent que c'est loin, que ça coûte de l'argent. C'est moins simple que de prendre le TGV pour aller à Paris. Alors il faut aller jouer dans des festivals. C'est pour cela que c'est important d'aller à Avignon, où on rencontre 150 programmeurs.

Existe-t-il selon vous un théâtre corse?

Certains directeurs de théâtres trouvent que dans ce que nous faisons, il y a une essence méditerranéenne, même quand je monte le texte d'un auteur allemand. Est-ce qu'il y a un théâtre corse? Non, je ne pense pas. Il y a un théâtre multiple qui explore tout un tas de registres et c'est bien ça, sa richesse. Les jeunes compagnies sont curieuses et vont chercher dans plusieurs directions. ■

« La population a droit à avoir accès, à des prix honnêtes, à des spectacles de qualité. »

AJACCIO

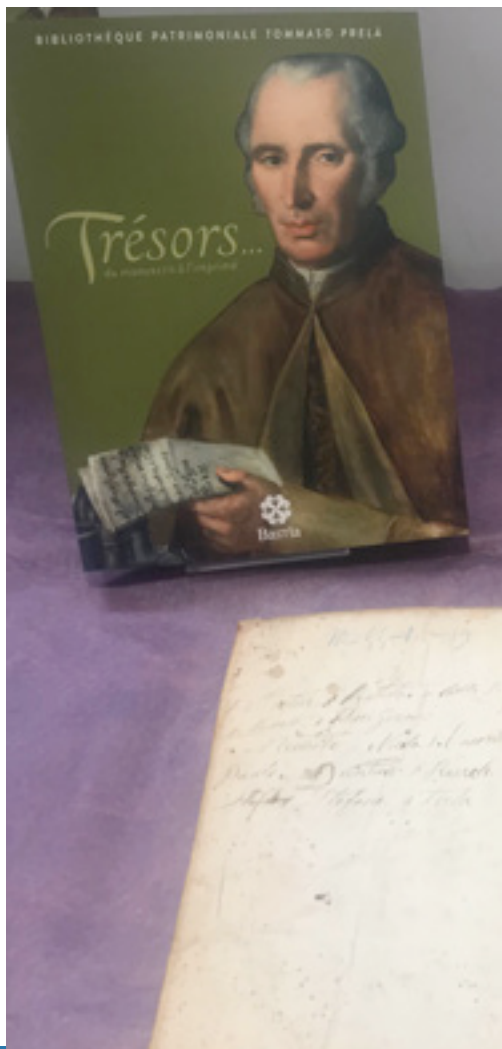
LE PALAIS FESCH LAURÉAT DU PRIX OSEZ LE MUSÉE



Lancé en 2017 par le ministère de la Culture, dans le cadre de la mission Musée du XXI^e siècle, le prix Osez le musée valorise le caractère exemplaire que peut revêtir le travail mené par les équipes des musées pour en faciliter l'accès à des personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociale ou économique, de réinsertion sociale ou professionnelle, d'illettrisme. Il distingue donc les dispositifs qui ont pu être mis en œuvre pour favoriser la découverte des collections et des offres culturelles par ces publics, les incitant ainsi à se réapproprier le musée. Il accorde également une attention particulière aux démarches visant à faire rayonner un musée « hors les murs ». Chaque année, l'obtention du prix fait l'objet d'un appel à candidatures. Une enveloppe globale de 100 000 € est prévue pour la catégorie des musées de France gérés par des collectivités territoriales, ce montant devant, en fonction du nombre de candidats que le jury aura retenus, être réparti entre un et plusieurs lauréats. Les musées nationaux sont eux aussi concernés par le concours, en revanche les lauréats de cette catégorie se verront décerner un prix sans dotation, qui doit s'interpréter comme l'attribution d'un label de qualité. En septembre dernier, le Palais Fesch-Musée des Beaux-arts d'Ajaccio a fait acte de candidature pour l'édition 2019. Sa politique culturelle, qui s'appuie tant sur les collections permanentes que sur deux expositions temporaires annuelles, inclut la participation à des événements culturels nationaux ou locaux, permettant d'attirer divers publics mais aussi l'organisation d'actions variées (cours, ateliers, conférences, concerts, spectacles) s'adressant au plus grand nombre, un effort particulier étant fait en direction des scolaires. Mais il a également développé une politique d'actions « hors les murs », en direction de ceux qui ne s'y rendraient pas spontanément ou ne sont pas en capacité de le faire : personnes en difficulté, vivant dans des quartiers excentrés de la ville, isolées ou en insertion mais aussi patients hospitalisés, détenus en maison d'arrêt. Près de 2 000 personnes en bénéficient chaque année. Ce travail a valu au musée et à ses équipes de se voir décerner le 3^e prix de cette édition d'Osez le musée, doté d'une somme de 10 000 €. ■ PMP

BASTIA

UN LIVRE POUR TOUS LES RÉUNIR...



65 000 ouvrages. C'est le nombre de livres qu'abritent les rayonnages de la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prèla, à Bastia. Nombre d'entre eux ont été légués par celui qui fut le médecin du Pape Pie VII. Le lieu regorge de trésors littéraires inestimables que la Ville a décidé de présenter au public sous la forme d'un catalogue, Trésors... du manuscrit à l'imprimé, qui sera disponible à partir du 6 janvier 2020. Pour la présentation de ce catalogue, la bibliothèque patrimoniale de la ville de Bastia a fait ce qu'elle ne fait jamais. C'est-à-dire réunir physiquement au même endroit les 100 ouvrages qui sont décrits, expliqués et argumentés par les 54 contributeurs de l'ouvrage. Pour les passionnés de livres anciens, la petite salle du fonds patrimonial s'est transformée en une véritable bibliothèque aux trésors, pour un jour seulement. Sur les tables, on peut ainsi voir la seconde édition vénitienne de La Divine Comédie de Dante datant de 1491, prendre en main un Hortus Romanus, herbier aquarellé de 800 planches en huit volumes ou encore lire se pencher sur l'istoria di Corsica d'Anton Pietro Filippini, réédité par Gian Carlo Gregory. « Il y a les ouvrages les plus connus mais pas seulement, nous avons vraiment voulu fouiller sur les étagères du fond patrimonial afin de les faire découvrir au public » explique Linda Piazza, responsable de la Bibliothèque Prèla. Il faut dire que la plupart des ouvrages ne sont pas ou peu visibles du grand public en raison de leur grand âge ou de leur état qui demande une manipulation précautionneuse de la part du lecteur. Ils restent souvent sur les étagères d'une réserve dans laquelle l'air et la température sont contrôlés. Dans cet ouvrage de 254 pages, le lecteur découvrira l'origine de ces livres et manuscrits, leurs auteurs et leurs histoires, tout cela commenté par des éditeurs comme Alain Piazzola ou encore des universitaires comme Didier Rey. Le catalogue comprend également 11 dossiers, pour en apprendre un peu plus notamment sur le travail de restauration des livres anciens, mis en œuvre par la bibliothèque patrimoniale. Pour Linda Piazza l'objectif est également de mettre en avant le travail fait par la Bibliothèque Prèla : « Elle a une fonction qui est multiple, comme l'achat de fond ou de livres à des particuliers et la mise en valeur par l'organisation de conférences ou de visites thématiques et la conservation. » L'objectif est de partager les ouvrages en lien avec la ville de Bastia et la Corse avec la population. Un travail de numérisation a d'ailleurs débuté sur les vieux journaux : « L'objectif est de rendre le fond accessible au plus grand nombre dont les jeunes chercheurs ». En 2020, la bibliothèque Tommaso Prèla fêtera ses vingt ans. Linda Piazza espère éditer un nouveau catalogue pour les célébrer. ■ Christophe Giudicelli

Nouveau en Corse

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

**Et bien d'autres supports
de communication visuelle !**

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00